

Séance de la soirée du 24 avril 2008

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE ROY, présidente
 M. JEAN BURTON, commissaire
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**SUR LE PLAN DE PROTECTION ET
DE MISE EN VALEUR DU MONT-ROYAL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 24 avril 2008, 19 h
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, 14^e étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	
YVES CLOUTIER, VINCENT RANGER	2
MICHEL BARCELO	11
SYD MOSS	19
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MARCHÉ	
NICOLE BLONDEAU.....	26
PROJET MONTRÉAL	
PIERRE VALIQUETTE	37

LA PRÉSIDENTE :

5 Nous allons démarrer les travaux de ce soir. Bonsoir, bienvenue à cette deuxième
séance de la deuxième partie de la consultation publique organisée par l'Office de
consultation publique de Montréal sur le projet de protection et de mise en valeur du Mont-
Royal présenté par la Ville de Montréal.

10 Alors donc, ce soir, nous sommes dans cette partie de la consultation publique qui
est dédiée à la réception des points de vue, des commentaires et des prises de position des
différents intervenants intéressés par le sujet qui est sous consultation publique.

15 Peut-être je vais prendre deux minutes pour vous présenter les collègues qui sont
avec moi et vous donner un petit peu les règles du jeu, que la plupart d'entre vous
connaissez déjà. À ma droite, Jean Burton, qui est commissaire à l'Office et membre de
cette commission; et à ma gauche, Louis Dériger, aussi commissaire ad hoc à l'Office de
consultation publique et membre de cette commission.

20 À la table un petit peu plus loin, Marie-France LeBlanc, qui est notre analyste dédiée
aussi.

25 Et puis à la table juste à notre gauche, madame Lise Maisonneuve est notre
sténotypiste. J'en profite pour vous dire que les échanges sont enregistrés, que madame
Maisonneuve nous les remet environ deux, trois jours après la séance et que vous allez les
retrouver sur le site Internet de l'Office.

30 Et à côté, monsieur Boissé qui est notre ingénieur du son ce soir. Je le dis tout de
suite aussi, ceux qui auraient des présentations PowerPoint, vous pouvez aller les présenter
à monsieur Boissé, qui va ensuite faire tout ce qu'il faut pour que ça marche.

35 À la réception, Anik Pouliot est là de l'Office, qui pourra vous guider dans la
consultation des documents si jamais vous souhaitez le faire. On a un exemplaire. Et il y a
aussi Lazar Aguiar qui est là pour vous accueillir.

40 Donc, si vous le voulez bien, on va commencer tout de suite avec notre premier
intervenant. Monsieur Moss n'est pas encore arrivé. Madame Black, pour ceux qui avaient le
calendrier de ce soir, madame Black nous a prévenu qu'elle ne viendrait pas pour des
raisons de santé. Dans la famille, il y a des problèmes de santé. Mais on a avec nous tout
de suite les représentants de la Fédération des associations étudiantes du campus de
l'Université de Montréal, messieurs Vincent Ranger, Yves Cloutier.

Bonsoir. Alors, bienvenue! On est contents que vous ayez pris le temps de vous
pencher sur toute cette question de la protection du Mont-Royal, Messieurs. Alors, vous

45 présentez votre mémoire comme vous le souhaitez. Nous, on l'a déjà lu. On a des questions pour vous. Alors, on aimerait ça que vous nous gardiez un petit moment. Au total, on a à peu près vingt à vingt-cinq minutes pour travailler avec vous. On vous écoute.

M. VINCENT RANGER :

50 Parfait. Bien, peut-être avant de commencer, juste présenter Yves Cloutier qui est attaché aux affaires universitaire à la FAÉCUM et, moi-même, Vincent Ranger, coordonnateur aux affaires universitaires.

55 Je voudrais d'emblée vous remercier pour la consultation sur le Plan de protection du Mont-Royal. C'est un sujet qui nous intéresse de plus en plus à la Fédération étudiante à l'Université de Montréal. Puis on est très contents d'avoir l'occasion d'exprimer quelques idées en lien avec le plan de protection. Il y a plusieurs des principes, qui avaient été mis de l'avant dans le plan, qui nous réjouissent et on voulait vous remercier d'avoir l'occasion de vous entretenir à ce sujet.

60 Notre mémoire, vous l'avez reçu, il est relativement bref. On ne traite pas de l'ensemble des enjeux en lien avec la protection du mont Royal. Nous, évidemment, notre expertise, c'est l'Université de Montréal. On représente 33 000 étudiants à l'enseignement régulier à l'Université de Montréal, autant au premier cycle qu'au cycle supérieur. Donc, on a voulu traiter deux enjeux spécifiques dans les alentours de l'Université de Montréal, un 65 acteur quand même important pour la question du mont Royal.

70 Tout d'abord, peut-être juste dire qu'il y a deux principes qui nous ont particulièrement réjouis dans le plan de protection, dans le document de consultation, les deux principes qu'on énonce à la page 1, la protection et la mise en valeur du mont Royal et l'accessibilité au mont Royal.

75 Dans un premier temps, à la Fédération, on croit que la question de la mise en valeur du mont Royal est très, très importante. C'est sûr, les questions de protection sont au coeur souvent de l'actualité ou quand il y a des projets de développement sur le mont Royal, beaucoup de personnes s'y intéressent, mais on croit qu'il y a un travail de mise en valeur qui doit être fait pour profiter des acquis qu'on a aux alentours du mont Royal, dans plusieurs lieux, et les mettre en valeur, dans notre cas les étudiants, mais l'ensemble des citoyens de la Ville de Montréal puisse en profiter.

80 Ce qui amène aussi au deuxième principe qui nous a intéressé, la question de l'accessibilité au mont Royal. On a une montagne qui est extrêmement riche, plusieurs lieux qui mériteraient d'être connus de la part des citoyens de la Ville de Montréal et de la communauté universitaire à l'Université de Montréal, et on pense qu'il y a plusieurs projets qui pourraient être faits pour améliorer cette question.

85

Le premier élément, sur deux éléments qu'on traite dans notre mémoire, c'est la question de la naturalisation et de la densification au pourtour de l'Université de Montréal. Le versant nord du mont Royal est, à notre sens, un aspect du mont Royal qui a été très peu exploité au niveau de la mise en valeur. Beaucoup de citoyens connaissent les accès par l'est ou par le sud de la montagne du mont Royal ou peut-être plus au pourtour de l'Oratoire. Mais à l'Université de Montréal, il y a un campus universitaire qui regroupe plusieurs dizaines de milliers de personnes et on a souvent peu l'occasion de profiter de notre situation géographique.

90

95

Un des projets qu'on amène dans notre mémoire, c'est d'exploiter un terrain, pour l'instant qui est encore vacant sur le campus de l'Université de Montréal. Dans le jargon à l'université, on appelle ça «le terrain Lassonde 2». C'est le terrain qui est adjacent aux pavillons Pierre Lassonde et Claudette Mackay-Lassonde, qui ont été récemment construits par l'École Polytechnique, un terrain qui est au point milieu entre des éléments importants de nos environs sur la montagne du mont Royal: le boisé Édouard-Montpetit et le sommet Outremont.

100

À notre sens, il y aurait tout lieu que le Plan de protection du Mont-Royal prévoie des initiatives pour faire le lien entre ces deux éléments du mont Royal, donc que le boisé puisse aller en continu de la rue Édouard-Montpetit jusqu'au sommet Outremont, jusqu'à un des sommets du versant nord du mont Royal.

105

C'est un terrain que l'Université de Montréal, pour l'instant, n'exploite pas ou exploite très peu, il y a des stationnements qui sont à cet endroit-là, des résidences d'un côté, les pavillons Lassonde de l'autre, et qui mériterait, vu l'absence de plan de la part de l'Université de Montréal de développement de cet endroit-là, que le Plan de protection du Mont-Royal se penche là-dessus.

110

Un des exemples qu'on donne dans notre mémoire, c'est un projet très intéressant qui pourrait se développer d'un sentier de randonnée accessible à l'ensemble des citoyens et plus particulièrement de la communauté universitaire, pour faire le lien entre le boulevard Édouard-Montpetit et tous les paliers qui montent jusqu'au sommet Outremont. Parce qu'il y a peu d'endroits aux alentours de l'Université de Montréal où on peut réellement profiter de la montagne puis, ça, c'est un projet qu'on croit porteur.

115

120

Le deuxième élément qu'on souhaite réagir dans le cadre de la consultation, c'est la question des voies cyclables aux alentours du mont Royal. On a été très intéressés par le projet qui a été avancé de faire une voie cyclable à l'arrière du campus de l'Université de Montréal, juste avant les deux cimetières qui sont proches du campus.

125

Par contre, on incite la Ville de Montréal à aller plus loin dans ce projet-là. Il y a d'autres projets de développement de voies cyclables au bas de la montagne sur la rue

130 Édouard-Montpetit, sur la rue Côte-Sainte-Catherine et on pense qu'il devrait avoir des liens entre ces deux projets-là. Notamment, ça, c'est peut-être un rêve de la Fédération étudiante, mais de voir l'avant du campus, du pavillon Roger-Gaudry devenir un lien entre le boulevard Édouard-Montpetit et une éventuelle voie cyclable à l'arrière du campus, donc être capable de faire le lien entre ces deux voies cyclables.

135 C'est un projet qui est peut-être, encore là, peu développé, mais où il y aurait matière à réfléchir à ce sujet-là. L'Université de Montréal s'est d'ailleurs montrée intéressée à quelques reprises, dans les derniers mois, dans les dernières années, à revoir le plan d'aménagement du campus de la montagne.

140 L'Université de Montréal est en train de réfléchir sur un plan directeur des espaces pour les dix, les vingt, les vingt-cinq prochaines années et il faudrait que les questions de mise en valeur d'accessibilité au mont Royal soient au coeur de ce plan-là. Il faudrait que le Plan de protection du Mont-Royal le prévoit.

145 Donc, notre mémoire traitait très spécifiquement de ces deux enjeux. On ne vous entretiendra pas plus longtemps sur la question. Peut-être échanger si vous avez des interventions sur notre mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

150 Oui. Alors, si vous voulez bien, c'est moi qui vais commencer avec une première question. Puis je fais un petit préambule.

155 On a rencontré hier les gens de l'École Polytechnique de Montréal qui sont venus justement nous parler, je pense, du même terrain que celui auquel vous référez, c'est-à-dire le stationnement qu'on appelle... est-ce que c'est bien ça, le stationnement qui est juste à côté?

M. VINCENT RANGER :

160 Non. Il y a deux... enfin, l'École Polytechnique est au-dessus d'un palier, je ne sais pas si c'est le bon terme pour signifier les divisions du mont Royal à cet endroit-là. L'École Polytechnique, à ce que j'en sais, a des visées sur le stationnement qui est tout proche, vraiment sur le même niveau.

165 Nous, le terrain qu'on vous parle, c'est sur le palier inférieur. Donc, c'est difficile à expliquer, mais...

LA PRÉSIDENTE :

170 C'est le secteur G.

M. VINCENT RANGER :

Je peux vous montrer.

175

LA PRÉSIDENTE :

Ici?

180

M. VINCENT RANGER :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

185

C'est ça, bon. Alors, donc, c'est le secteur G.

M. VINCENT RANGER :

190

Peut-être juste avant que vous terminiez votre commentaire, pour préciser, effectivement qu'un projet de revitalisation du secteur G pourrait impliquer des impacts sur peut-être – je n'étais pas là hier pour entendre l'École Polytechnique – mais sur d'éventuels projets de développement de l'École Polytechnique.

195

Parce que nous, l'objectif à travers ce projet-là, c'est de vraiment créer un corridor vert pour favoriser la biodiversité, l'accessibilité au mont Royal. Et évidemment, s'il y a des projets d'expansion de l'École Polytechnique au palier supérieur, dans le secteur E, je crois, ça pourrait avoir des répercussions négatives sur un éventuel projet ou, à tout le moins, ça rendrait le projet moins riche et moins intéressant.

200

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors donc, je voulais d'abord, dans un premier temps, m'assurer qu'on parlait bien du même terrain.

205

Ce qui nous a intéressés, en tout cas je parle pour moi, mes collègues vont avoir l'occasion de vous poser quelques questions, mais ce qui m'a intéressée dans votre document, c'est cette espèce de vision que vous aviez, et vous êtes le premier à le faire d'une manière aussi précise, de l'interface campus-ville-montagne autour du sommet Outremont, de l'accès au sommet Outremont que vous souhaitez qui soit plus clair, plus intéressant, mieux défini, et aussi cette continuité avec le boisé qui est déjà et le boulevard Édouard-Montpetit.

210

215 Si vous y alliez de façon un petit peu plus générale sur la vision que vous avez de
cette partie-là de la montagne, en intégrant ces questions d'interface campus-ville-montagne,
qu'est-ce que vous nous diriez? C'est quoi la vision qu'il y a derrière ce que vous nous
présentez comme projet, pour vous qui représentez la communauté étudiante finalement.

220 **M. VINCENT RANGER :**

En fait, la vision, puis là je ne veux pas à tort l'exporter ou l'élargir à l'ensemble de la
montagne, notre expertise est vraiment aux alentours du campus, mais nous, la vision qui
sous-tend ça, je l'ai dit en introduction, c'est l'accessibilité.

225 C'est la question de savoir que, oui, c'est intéressant avoir une montagne qui est bien
protégée, mais si les personnes n'y ont pas accès ou si on ne met pas tout en place pour
favoriser l'utilisation, je ne sais pas si c'est le bon terme, mais l'utilisation des espaces verts
ou l'effet que les personnes profitent de ces espaces verts, bien, il manque quelque chose.

230 Puis cette réflexion-là découle du boisé qui est le plus proche du campus, le boisé
Édouard-Montpetit qui est un boisé extrêmement intéressant, mais où on remarque les
personnes marchent le long d'Édouard-Montpetit, constatent que c'est un boisé ou passent
aux alentours, il n'y a personne qui va à l'intérieur du boisé Édouard-Montpetit. Il n'y a
personne qui s'en va se reposer à cet endroit-là, qui prend une marche, qui le traverse ou
235 très peu.

C'est d'éléments comme ça qu'est partie notre réflexion de dire: «Bien, il y a des
endroits riches comme ça, il faudrait les développer, les rendre plus accessibles et rendre ça
dans un continuum qui est plus intéressant pour favoriser des projets comme un sentier de
240 promenade ou un belvédère.» Là, je ne vous ai pas parlé du dépôt technique, mais c'est un
autre des éléments qui nous intéresse dans ce secteur-là.

245 Donc, ce serait peut-être les éléments de vision qui nous guident, en tout cas qui
nous ont guidés dans la rédaction du mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

250 Donc, si je vous suis un peu, vous me corrigerez si je me trompe, la population
étudiante ne profite pas vraiment de la montagne actuellement.

M. VINCENT RANGER :

Elle ne profite pas assez, oui.

255 **LA PRÉSIDENTE :**

En tout cas, sur le site du campus.

260 **M. VINCENT RANGER :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

265 Pas assez.

M. VINCENT RANGER :

Oui, pas assez.

270

LA PRÉSIDENTE :

Et il y aurait de la volonté de la part des étudiants. En tout cas, si l'opportunité était là, ils en profiteraient sûrement.

275

M. VINCENT RANGER :

Oui.

280 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ce que vous nous dites. D'accord.
Monsieur Burton.

285 **M. JEAN BURTON, commissaire :**

Oui. Je me réfère à la dernière page de votre mémoire, où vous abordez la question des attentes qui avaient été associées à la mise en place de la Table et aux mécanismes, qui est arrivée à un certain nombre de décisions. J'aimerais peut-être souligner deux énoncés qu'on y retrouve:

290

(...) les décisions structurantes entourant les enjeux relatifs au mont Royal ont été le fait des grandes institutions de la montagne, aux volontés et aux besoins nécessairement égocentriques.

295

Et de un. Et la dernière:

La Fédération n'entend plus abandonner à des institutions les décisions ayant des répercussions directes dans la vie quotidienne de ses membres.

300

Alors, c'est assez direct. Comment voyez-vous, pour vous, une implication et une participation à la réflexion et à la prise de décision toujours dans le domaine ou dans le territoire évidemment qui vous préoccupe? Mais qu'est-ce que vous vouliez dire par cette dernière phrase?

305

M. VINCENT RANGER :

310

Bien, en fait, oui, les phrases sont assez directes dans la conclusion. En fait, ces phrases-là sont inspirées d'un constat qu'on faisait plusieurs intervenants à l'Université de Montréal, qui était de dire...

315

Je reviens au plan directeur des espaces de l'Université de Montréal. Une des réflexions qui émanait de ce plan-là, c'est de dire spécifiquement pour le terrain du Lassonde 2: «Bon, on n'a pas encore de projet de développement à cet endroit-là, mais n'y touchons pas, laissons-le là. On ne sait jamais, dans dix ans, dans vingt ans ou dans trente ans, si on a besoin d'espace, rien n'est exclu.» C'est une vision qui nous apparaissait assez étroite de la protection, en tout cas qui n'est pas une vision de la protection du mont Royal, certainement pas, mais une vision du développement de l'université en lien avec le quartier autour.

320

325

Donc, on souhaite s'impliquer davantage dans ce genre de question là, en étant certainement un acteur intéressé dans le développement de l'Université de Montréal, mais en ayant des étudiants qui ont une autre vision aussi de la protection du mont Royal. D'être capables de dire que, au-delà du développement de l'institution Université de Montréal, chose qu'on croit et qu'on trouve très intéressante, il y a d'autres préoccupations que les étudiants veulent amener, d'où notre intérêt à participer.

330

Puis notre conclusion reflète un peu cette volonté-là qu'on a de s'impliquer davantage dans les questions de protection du mont Royal.

335

Ce n'est pas des enjeux où traditionnellement la Fédération s'intéressait. Je dois être très honnête avec vous, c'est relativement récent notre intérêt pour la protection du mont Royal, et on en faisait une sorte d'annonce de dire que ces questions-là ne devaient plus être ignorées dans le développement de l'Université de Montréal et que, nous, à tout le moins, on s'engageait à ce que dans nos interventions au sein de l'Université de Montréal, cet élément-là fasse partie de nos réflexions.

LA PRÉSIDENTE :

340 C'est très intéressant. Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

345 Une question concernant l'accessibilité. Dans votre mémoire, vous faites mention, vous parlez de l'axe du prolongement de l'avenue Vincent-d'Indy. Ce qu'on peut comprendre dans ce que vous citez:

350 *L'axe d'entrée conduisant au sommet Outremont prolongeant l'avenue Vincent-d'Indy, malgré un escarpement substantiel, semble donc tout indiqué pour créer une brèche dans ce véritable bouclage du versant nord.*

Est-ce que vous voyez une nouvelle entrée, un nouvel accès à partir de ce prolongement de Vincent-d'Indy?

355 **M. VINCENT RANGER :**

Si on voit un accès?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

360 Un accès à la montagne, un accès au parc. Comment vous voyez cet élément-là, cette brèche-là?

M. VINCENT RANGER :

365 Bien, actuellement non, on ne pense pas que c'est une brèche. En fait, oui, il y a des brèches que les personnes se créent elles-mêmes à cet endroit-là pour accéder à la montagne, mais ce n'est certainement pas un endroit qui est invitant pour quelqu'un qui veut aller marcher dans ce secteur-là. En fait, c'est des clôtures. Le bas est un peu abandonné.
370 Donc, nous, on pense qu'il y a un vrai projet intégré qui peut avoir lieu dans ce secteur-là.

375 Puis je fais peut-être le lien entre tous les éléments qu'on vous a amenés, mais du boisé Édouard-Montpetit, on pourrait voir un sentier monter jusqu'au palier du Lassonde 2 où je vous parlais, où là c'est un axe de circulation quand même important est-ouest pour les membres de la communauté universitaire. On peut remonter jusqu'au palier supérieur, où là il y a le stationnement de l'École Polytechnique, jusqu'au dépôt technique où, à notre sens, l'endroit du dépôt technique à lui seul peut faire l'objet d'une réflexion, à savoir qu'est-ce qu'on fait avec cet endroit-là.

380 Est-ce qu'on veut un belvédère pour profiter de la vue magnifique qu'il y a à cet
endroit-là, et endroit qui jouxte l'ancienne piste de ski, où là on peut faire la boucle d'une
personne qui veut simplement aller prendre une promenade pendant l'heure du midi à
l'université et qui peut se rendre d'un pavillon à un autre, d'Édouard-Montpetit jusqu'à la
385 faculté de musique, jusqu'au 1420, Mont-Royal, en passant par des sentiers qui sont
beaucoup plus intéressants que le trajet actuel où il faut passer par Édouard-Montpetit. Ça
fait que la brèche, on la voit dans un continuum pour l'avenue Vincent-d'Indy.

Et le deuxième élément, c'est évidemment la voie cyclable qui pourrait venir rajouter à
ça. Évidemment qu'une voie cyclable qui passerait à l'arrière du campus devrait, à notre
390 sens, aller rejoindre la rue Mont-Royal pour être capable de faire encore là un continuum,
une voie cyclable continue. Et là, l'avenue Vincent-d'Indy ou, à tout le moins, le cul-de-sac
de l'avenue Vincent-d'Indy devrait servir.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

395 Dans le fond, en fait, la piste cyclable, c'est de l'intégrer à un réseau montréalais,
pas juste...

M. VINCENT RANGER :

400 Oui. Bien, c'est ça que, nous, la réflexion, c'est de dire c'est intéressant de faire une
piste cyclable à l'arrière du campus. Par contre, il faut prévoir des interconnexions avec les
autres pistes cyclables.

405 C'est certain qu'une piste cyclable à l'arrière du campus va toujours avoir des
fonctions plus récréo-touristiques utilitaires, quoi que des fois on peut se dire que des
personnes vont l'utiliser pour le déplacement à l'intérieur du campus. Mais le fait qu'elle ait à
la base peut-être une fonction plus récréo-touristique ne nous empêche pas de la relier à
410 Vincent-d'Indy, à un éventuel réseau de pistes cyclables qui serait sur Côte-Sainte-Catherine
ou sur Édouard-Montpetit.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci.

415

LA PRÉSIDENTE :

C'est très intéressant ce que vous nous avez proposé. Alors, moi, je vous encourage
à développer des visions, des projets, des interventions aussi peut-être sur ce cadre de vie
420 qui est le campus, mais qui est aussi une partie du mont Royal. Vous avez

apporté un regard qui est, en fait, le premier regard qu'on a sur cette portion-là de la part des usagers, et on vous en remercie beaucoup.

M. VINCENT RANGER :

425

C'est nous qui vous remercions.

LA PRÉSIDENTE :

430

Merci infiniment. Est-ce que madame Blondeau est là de la Fédération québécoise de la marche? Madame Blondeau n'est pas arrivée.

Monsieur Barcelo, je pense que c'est vous qu'on va entendre, si vous être prêt. Alors, bonsoir, Monsieur Barcelo. Ça nous fait bien plaisir de vous avoir avec nous ce soir.

435

M. MICHEL BARCELO :

Bonsoir!

440

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on vous écoute et puis on va échanger avec vous par la suite.

M. MICHEL BARCELO :

445

Et je tiens à dire que je suis ici à titre personnel. Mais comme ayant résidé autour du mont Royal, à l'intérieur de l'arrondissement historique et naturel pendant quarante ans de ma vie, alors je pense que j'ai une connaissance du milieu tout au moins.

450

LA PRÉSIDENTE :

Alors, ça transparaît à travers votre mémoire, je peux vous le dire. Alors, on vous écoute.

455

M. MICHEL BARCELO :

Je voudrais vous remercier tout d'abord des cartes que vous m'avez obtenues de la Ville de Montréal. Elles sont malheureusement venues un peu tard, pas par votre faute, mais... et donc, je ne les ai pas utilisées pour illustrer mon propos mais elles m'ont servi dans mon analyse. Alors, vous comprendrez que je n'ai pas pu les utiliser.

460

J'ai des remarques sur deux choses principales : les vues d'abord et ensuite l'accessibilité.

465 Sur les vues, ce qui m'a frappé, c'est qu'on en était encore au concept de vues du
parc du Mont-Royal vers le fleuve ou de vues de la ville vers le parc du Mont-Royal, et c'est
comme si l'arrondissement historique et naturel ne faisait pas partie de cette analyse de vues.

470 Alors c'est pour ça que j'ai poursuivi et j'ai constaté que, dans le fond, toutes les vues
venant de la ville sont des vues encadrées par des rues et perpendiculaires au mont, pas au
parc mais au mont, alors qu'il y a de magnifiques vues tangentes qui sont complètement
oubliées dans le plan. J'en cite plusieurs, mais je vais en mentionner une ou deux.

475 Il y a une vue au coin du Chemin Saint-Sulpice et de la rue Atwater, entre deux
immeubles, un immeuble qui s'appelle Fort de la montagne et l'autre qui est une école
bilingue. Et entre les deux, on a une vue magnifique sur toute l'étendue du campus du
Collège de Montréal et du Grand Séminaire, et une vue aussi où on perçoit la pente de la
montagne, parce qu'on voit au loin le Chemin de la Côte-des-Neiges avec ses immeubles
plutôt hauts. Donc, ce n'est pas une vue sur le mont Royal, mais c'est une vue sur la
480 montagne. Et c'est ce que je me suis attardé à examiner.

Il y a aussi, si on est sur la rue Saint-Urbain, entre la Saint-Cuthbert et la rue Duluth,
une vue à travers la partie vacante du terrain de l'Hôtel-Dieu sur le mont Royal.

485 Je pourrais vous en citer quelques autres. Le Chemin de la Côte-des-Neiges lui-
même a une série de vues tangentes sur deux des sommets. Et encore là, ce n'est pas une
vue sur la verdure, c'est une vue sur des maisons qui dominent la crête de chaque côté de la
vallée de Côte-des-Neiges, et c'est une des vues, pour moi, les plus magnifiques de
Montréal, même si elle n'est pas une vue montagnarde habituelle.

490 Alors, c'est ce type de chose que j'ai signalé, qui m'inquiète, qu'on devrait définir.
Mais je me suis demandé aussi, une fois avoir défini d'autres vues, qu'est-ce qu'on fait avec
toutes ces vues? Parce qu'on en a rajouté déjà quarante depuis le dernier plan.

495 Et j'avais posé la question à une des séances d'information sur justement l'influence
possible de cette analyse de vues sur le projet Griffintown qui est en cours. Parce que si on
regarde bien la carte, tous les cônes de vision finissent par passer au-dessus de Griffintown
ou, enfin, un très grand nombre. Et on m'a répondu que c'était inclus dans le PPU de
Griffintown.

500 Bien, dans le PPU de Griffintown, il y a exactement deux lignes sur les vues entre le
mont Royal et le canal de Lachine, et le canal de Lachine et le mont Royal. Je ne pense pas
que deux lignes soit un élément suffisant de protection dans un PPU, d'autant plus que ce
PPU a des cartes permettant des hauteurs et des volumes assez considérables pour que

505 les cônes en question ne soient pas respectés du tout. Alors, donc, c'est ce qu'on appelle en anglais du «wishful thinking» je crois.

Et je crois que la seule façon d'arriver à utiliser cette notion des vues, ce serait de... bien, il y en a deux. Il y en a une, c'est ne pas les mettre dans le Document complémentaire
510 mais les publiciser dans la ville, comme on a déjà publicisé des considérations sur le patrimoine, qui ont fini par influencer les gens dans leur décision.

On peut prendre cette partie-là, qui correspond un peu à ce qui se fait actuellement, ou on peut prendre le parti de faire amender la Charte de la Ville pour que les documents
515 d'urbanisme des arrondissements soient plus contrôlés par les documents d'urbanisme de la ville centrale. Alors, c'est les deux avenues que je vois.

Sur la question de l'accessibilité, j'ai aussi identifié toute une série d'accès qui ne sont pas identifiés au plan. Je ne les indiquerai pas tous. Mais tout d'abord, oui, il y a une carte
520 qui indique, et je cite : «les accès à partir des milieux de vie limitrophes à améliorer». C'est-à-dire les accès sont à améliorer. Et les trois flèches qui sont sur le plan ne viennent pas du sud-est, mais on l'a fait pour le nord-est, le nord-ouest et le sud-ouest. J'emploie le nord-est, le nord-ouest, le sud-ouest géométrique, c'est-à-dire astronomique, et non pas montréalais, parce qu'autrement ce serait le sud, le nord, etc. plutôt.

525 Et cette carte-là laisse entendre que le centre-ville n'est pas ou n'est plus un milieu de vie, puisqu'on dit que c'est l'accès à partir des milieux de vie. Pourtant, le paysage le plus complémentaire du centre-ville, en termes de contraste paysager, est bien celui-là auquel on peut accéder à partir du centre-ville pour des résidents et des travailleurs de plus en plus
530 nombreux.

J'identifie quelques autres accès. Comme en particulier, un qui me plaît beaucoup, c'est l'accès par le parc Percy-Walters qui, dans les documents qu'on nous a remis, n'existe pas. Je veux dire, il est identifié sur une carte mais, autrement, on n'en parle jamais de
535 Percy-Walters. Et Percy-Walters, ce n'est pas juste un parc à chiens. C'est un des plus beaux parcs de Montréal, en pente, qui prolonge le mont Royal vers le sud.

Si on prend le parc Percy-Walters comme un élément du mont Royal, c'est le prolongement le plus au sud du mont Royal et c'est tout près de la rue Sherbrooke. Et par la
540 rue Redpath, qui est une rue plantée d'arbres et de plantes assez intéressantes, c'est un lien entre le Quartier du Musée et le mont Royal. Et celui-là est oublié dans la planification.

Enfin, j'ai fait une petite proposition peut-être un peu audacieuse, dans le sens qu'elle est peut-être un peu trop préliminaire, pour les accès par transport en commun, de créer une
545 boucle qui réunirait tous les points de chute des lignes d'autobus qui convergent vers le mont Royal, mais qui n'arrivent jamais à le contourner.

550 Alors, j'ai compté quatorze trajets d'autobus. Le document en compte douze, mais moi j'ai rajouté le 55 et le 29 sur Saint-Urbain. Puisque l'Hôtel-Dieu est identifié comme faisant partie de l'arrondissement historique, bien, un autobus qui dessert l'Hôtel-Dieu est automatiquement dans ma liste. Et cette boucle aurait des correspondances un peu tout le tour du mont Royal avec toutes les lignes qui y aboutissent.

555 Je vous donne simplement un exemple. Si vous prenez l'autobus avenue des Pins 144 pour vous rendre faire pas du ski mais de la luge au coin de Mont-Royal et... bien, vous allez être obligé de prendre trois autobus pour aboutir là, alors qu'avec une boucle on pourrait y aller un peu plus facilement.

560 Et ça pourrait être une chose charmante aussi de faire le tour du mont Royal en autobus comme, je le rappelle, quand j'étais enfant, je faisais le tour du mont Royal en tramway observatoire, et c'était une des choses qui m'a permis d'aimer et de participer à la vie de cette ville.

565 J'ai un dernier paragraphe sur les oeuvres d'art et de commémoration. Mais j'aimerais le laisser de côté parce que je n'ai pas trouvé toute la documentation pour justifier ce que je dis. Des voisins m'ont raconté l'histoire, des voisins plus âgés que moi m'ont raconté ça. Mais n'ayant pas de preuve à l'appui, j'aime mieux oublier cet aspect-là. C'est tout, merci.

570 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci infiniment, Monsieur Barcelo. Alors écoutez, chacun d'entre nous a des questions. Si vous voulez, je vais laisser monsieur Dériger commencer, parce que lui va couvrir l'aspect vues que vous attaquez dans votre mémoire. Oui.

575 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

580 Merci beaucoup. Monsieur Barcelo, dans votre mémoire, il y a un aspect d'abord que j'aimerais aborder, c'est la question des choix. C'est-à-dire, le choix de mettre une mesure réglementaire, vraiment une façon protection intégrale, protection plus coercitive versus le fait d'avoir un critère, comme il nous a été présenté durant les séances d'information.

585 Dans votre mémoire, si je comprends bien ce que vous dites, en fait, c'est : allons-y d'une façon, si on prend la situation coercitive, donc une façon beaucoup plus rigoureuse, beaucoup plus protection intégrale, ciblons par contre des vues qui sont... pas les 104 vues nécessairement, mais les vues qui sont les plus pertinentes ou les plus significatives qu'on devrait absolument protéger et conserver, quitte à laisser tomber certaines autres. Est-ce que c'est comme ça qu'on peut comprendre?

590 **M. MICHEL BARCELO :**

Oui.

595 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc, c'est vraiment faire hiérarchie dans les vues, fixer des priorités de protection, mais d'y aller avec une façon plus intégrale.

600 **M. MICHEL BARCELO :**

Oui. Puis je peux peut-être vous donner quelques opinions là-dessus.

605 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Allez-y.

M. MICHEL BARCELO :

610 La difficulté principale de contrôler les vues à partir du mont Royal vers le fleuve ou vers la ville, c'est que beaucoup de ces cônes sont en diagonale à travers les îlots. Et c'est très difficile de contrôler un îlot en ayant une limite de hauteur à un bout puis pas de limite de hauteur à l'autre bout parce que le cône ne passe pas par là. Les propriétaires se sentiraient lésés qu'on interdise à certains de construire une tête d'îlot et qu'on permette à d'autres de construire sur l'autre.

615

Est-ce que vous comprenez la géométrie de ce que je veux dire?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

620 En fait, ce qu'on comprend, c'est que les vues qui sont perpendiculaires par rapport à la montagne, c'est plus facile à protéger qu'une vue qui serait oblique, par exemple. C'est ce qu'on comprend?

625 **M. MICHEL BARCELO :**

Oui, oui, vues du haut.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

630 Vues du haut.

M. MICHEL BARCELO :

635 Vues de la ville, je tiens beaucoup à mes vues tangentes parce qu'elles sont parmi les plus agréables. Ce n'est pas juste une vue qu'on a au bout d'une rue, c'est une vue qu'on parcourt. Il y a un parcours à cette vue-là et il y a des cas où ça peut être drôlement important.

640 Vous avez le cas de la vue que vous pouvez avoir, que je n'ai pas mentionné dans ma présentation, que vous pouvez avoir de l'avenue du Dr. Penfield à travers le parc Percy-Walters et le parc Thérèse-Casgrain, dont personne n'a parlé du parc Thérèse-Casgrain, et on peut voir par-dessus le garage étagé de l'Hôpital Général le mont Royal.

645 Là, si j'ai compris, ce dont on s'inquiète vis-à-vis l'Hôpital Général, c'est bien plus les vues qu'on aura du mont Royal vers la ville et à savoir si le nouvel immeuble de l'Hôpital Général viendra bloquer cette vue. Mais l'autre vue est aussi intéressante, la vue diagonale au coin de Dr. Penfield et Redpath, par exemple.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

650 En fait, ce qu'on comprend, je ne sais pas si j'interprète bien, on pourrait à ce moment-là avoir une gradation des vues, c'est-à-dire des vues qui concernent, par exemple, une échelle disons métropolitaine ou régionale. On parlait tout à l'heure du fleuve. On parlait de grandes vues où on voit des éléments qui sont identitaires, mais qui portent sur la métropole.

660 Il pourrait avoir cependant aussi d'autres vues à l'échelle de l'arrondissement, c'est ce que je comprends, puis aussi des vues locales qui auraient plus un... pas au sens que c'est moins important, mais au sens que c'est dans un milieu beaucoup plus restreint, où c'est plus à l'échelle humaine, si on veut, à l'échelle de l'ambiance.

Est-ce que c'est comme ça qu'on pourrait...

M. MICHEL BARCELO :

665 Oui, mais j'ai de la difficulté à voir le local là-dedans. Parce que prenez ce que je disais tout à l'heure sur la Côte-des-Neiges. Bon, quand je suis sur Côte-des-Neiges au coin de... à peu près là où le chemin qui monte à la Summit, on voit une série de maisons en haut sur la crête. D'ailleurs, c'est rendu des «monster house» un peu. Et on voit une série de maisons.

670 Imaginez que Westmount, qui n'est même pas un arrondissement, imaginez que Westmount permettrait la construction de bâtiments de douze étages à la place de ces maisons, vous perdriez tout ce bel effet d'avoir une falaise. Parce qu'il y a une falaise qui

675 domine le petit aqueduc de la Ville de Montréal. Il y a une falaise et, au-dessus, il y a ces
maisons. Et si Westmount se permettait d'avoir des bâtiments en hauteur au sommet de...
probablement qu'ils ne le feront jamais, mais il faut toujours se prémunir des dangers.

680 Et c'est un peu la même chose de l'autre côté. L'autre côté, le côté montréalais de
Côte-des-Neiges, la perception est moins intéressante, mais il y a quand même des endroits
où il y a des maisons aussi qui laissent des vues sur le mont Royal et sur le parc du mont
Royal, et qui pourraient disparaître aussi si on ne faisait pas attention.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

685 J'ai le goût de vous poser une question parce qu'on essaie de... en fait, on a 104
vues déjà qui sont proposées dans le plan. Vous en ajoutez d'autres, évidemment. En
même temps, on cherche à prioriser, à rendre certaines vues plus significatives, dire: «Bon,
on va les réglementer d'une façon plus claire, plus une protection intégrale.»

690 Comment on va faire, quels sont les critères ou les bases qu'on va se servir pour
établir quelles sont les vues les plus significatives ou celles qui méritent, je dirais, une
protection intégrale si on veut? Est-ce qu'il y a des éléments que vous pouvez nous donner
pour nous aider à...

695 **M. MICHEL BARCELO :**

Il y avait cette question des vues en diagonale qui peuvent causer des problèmes à
beaucoup de promoteurs pour rien. J'aurais aimé avoir le temps de raccourcir la liste, je n'ai
700 pas pu le faire. Mais il semble que le plus grand élément de détermination dans le choix des
vues, ça devrait être une vue significative de la ville.

Pour moi, une vue tout à fait en diagonale, comme vous pouvez avoir, disons, à
l'observatoire principal, vous avez des vues où vous voyez le pont Jacques-Cartier, des
705 gratte-ciel, tout un méli-mélo, et c'est en diagonale là, à moins que quelqu'un vient me
convaincre que c'est un paysage remarquable, ça ne m'impressionne pas.

Mais comme je vous dis, j'aurais préféré, si j'avais eu le temps avec les cartes qu'on
m'avait données, j'aurais préféré faire le tri moi-même de ce que je pense qui est valable et
710 moins valable.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci beaucoup.

715

LA PRÉSIDENTE :

Moi, j'aurais une question pour vous, Monsieur Barcelo.

720 Vous qui avez marché Montréal quand même depuis un certain nombre d'années, si vous aviez à déterminer des priorités d'action qui permettent de maximiser l'expérience qu'on va faire du mont Royal comme piéton, qu'est-ce que vous choisiriez?

M. MICHEL BARCELO :

725 Certaines des propositions du plan, quand même, le chemin de ceinture, malgré que la priorité qu'on accorde, rendu au nord, aux bicycles sur les piétons, c'est-à-dire qu'on force les piétons à passer par le cimetière, ça ne me plaît pas trop, pas parce que je suis anti-cycliste, mais simplement les piétons ont priorité sur les cyclistes pour moi.

730 Donc, qu'est-ce que j'aurais à proposer comme piéton...

LA PRÉSIDENTE :

735 Ça peut être un type de parcours, ça peut être... qu'est-ce qui vous vient à l'esprit, quand vous pensez à vos marches sur le mont Royal et vous pensez à l'expérience optimale qu'on peut faire comme piéton du mont Royal. Est-ce qu'il y a des choses qui seraient prioritaires ou des actions qui seraient prioritaires de mettre en oeuvre?

M. MICHEL BARCELO :

740 En tout cas, des choses à conserver absolument, c'est le chemin qui va d'un observatoire à l'autre. Ce chemin, je ne sais pas comment l'appeler, mais le chemin qui donne cette vue magnifique d'ailleurs sur la ville et qui va à peu près du chalet jusqu'à l'observatoire de l'est.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, d'accord.

M. MICHEL BARCELO :

750 Et si on a d'autres éléments de ce genre, c'est ce que j'aimerais voir protéger. Il y a d'autres éléments de ce genre.

755 Il y a, par exemple, à partir justement de la rue Redpath, on nous a fermé il y a quelques années un escalier qui longeait le Consulat de Cuba. Je ne crois pas que c'est le Consulat de Cuba qui ait demandé qu'il soit fermé. Il a été fermé bêtement parce que les

760 pierres tombaient. Et de là, on peut monter jusqu'au chemin Olmstead, mais en diagonale,
sans passer par Redpath Crescent mais par le chemin. Mais il n'y a presque rien là. Il y a
quelques escaliers de pierre. Il n'y a pas de sentier. Il n'y a rien. Et pourtant, c'est très
intéressant parce qu'on découvre le côté ouest du centre-ville avant que l'Hôpital Général
nous bloque la vue un peu plus loin. Et c'est un chemin magnifique que les gens ne
765 connaissent pas. Et moi, celui-là, je voterais pour.

LA PRÉSIDENTE :

770 Alors, je vous remercie infiniment. On pourrait continuer pendant longtemps.
Malheureusement, il y a d'autres intervenants qui sont déjà arrivés. Alors, je vous remercie
beaucoup de votre contribution.

M. MICHEL BARCELO :

775 Puis je voudrais remercier madame LeBlanc pour les cartes qu'elle m'a obtenues.
Merci.

LA PRÉSIDENTE :

780 Merci bien. Alors, maintenant monsieur Syd Moss est arrivé. Si vous voulez bien
venir, Monsieur Moss.

M. SYD MOSS :

785 Oui, bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Monsieur Moss.

790 **Mr. SYD MOSS :**

I am going to have to speak to you in English again, because my French is not that
good and I am shy.

795 **THE PRESIDENT :**

No problem.

Mr. SYD MOSS :

800 I am just referring last time I was here to my propositions regarding certain aspects of

emergency services on Mount Royal and other things.

805 I would just like to say that there is an earmark 3.8 million dollars on the Peel and Pine entrance to the park. There is another 1.8 million earmark for the playground at Beaver Lake. Then there is more millions on other Mount Royal environment and heritage protection items.

810 The City and the provincial government have to use more common sense, I would say, on the amount of money spent on these projects. I am not saying that these projects should not be undertaken, but the amount of money that is spent on them is way too high, especially when, I think, some of it should be funneled into helping citizens and tourists stay safe and making easier for the elderly, the handicapped and the poor to enjoy Mount Royal Park.

815 My ideas of the installations of emergency phones at two or three strategic locations on Olmsted Road and the Camillien-Houde expressway does not mean phones every hundred yards as some people think, but at locations such as the steps going from Olmsted Road to the chalet which is like 250 or 200 steps.

820 Also at the very summit just above the cross and perhaps the middle of the Camilien-Houde expressway.

825 Some people, of course, argue that, «Well, if you put phones there, they are going to be vandalized.» But if they vandalize them and if they vandalize them, we can install security cameras if needed.

830 The installation of street signs that I proposed does not mean billboards, signs all over the place, but small signs such as the ones in front of Smith House that identify Olmsted Road.

835 These streets and perhaps mileage markers could serve a dual purpose. First purpose, to identify an area of the mountain for emergency personnel and to help tourists find their direction and perhaps, if they are named after running or walking clubs, to bring honor to these clubs.

The runners and walkers that use Mount Royal do not demand much from the City, but small things such as a safer mountain and perhaps a drinking water fountain at the very summit of the mountain, so we could quench our thirst on a real hot day.

840 I have suggested in my earlier draft that the City do a study on the feasibility of a gondola-type cable car running up Peel from the Peel metro to the chalet. This idea has brought smiles to the faces of some people and laughter from some environmentalists. But this type of project could give our city another signature to draw people such as, for

example, the signature of Mount Royal itself or the Olympic Stadium.

845

And there is another example. Just take Toronto CN Tower that just added a high-speed elevator to draw tourists to the site.

850

Another thing that I would like to mention, not only for the mountain, but we are going into first responders, where firemen are going to be trained as medics as first responders.

855

I have nothing against more medics well trained, you know, but for somebody to come to an emergency in a fire truck when somebody is having a heart attack, this would give a person a heart attack to see a fire truck coming there first. So, the whole idea, you know, of not equipping them with ambulances, and especially on Mount Royal Park... not only an ambulance, but an ambulance that is equipped properly for a mountain rescue and four-wheel drive just for this specific purpose.

860

The rest of the city, of course, there is the same idea. For them to have first responders coming with a fire truck, to me is a waste of time and money. I have spoken to the people who are responsible for the training of the first responders in the Fire Department and they say, «Oh! Well, that is the way it is going to be. Right now, there is going to be a fire truck that is going to come there first.» Well, to me, it is a waste of money. That is all I have to say. Thank you very much.

865

THE PRESIDENT :

870

Thank you, Mr. Moss. I would like to tell you that you are not the only intervener to address the question of the emergency plan on la montagne. Madame Blondeau, from la Fédération québécoise de la marche, she is the next one to speak to us, she also addresses this issue and in terms that are quite close to the ones that you use.

875

So, we have been looking at your brief and we will be looking at the brief that Madame Blondeau will present us with a lot of attention. I would like to just give you assurance of, I would say, the care that we will give to your brief and also tell you that we are waiting for an answer to a question that you posed, I was told at one of the sessions, previous session about the response, the time... comment on dit ça en anglais?

880

Mr. SYD MOSS :

Yes, response of the time... how long it would take for emergency personnel to get to...

THE PRESIDENT :

885

Yes, to get to somebody who needs them.

Mr. SYD MOSS :

890

Yes, which is very, very bad.

THE PRESIDENT :

895

Yes, but we are supposed to get an official answer to this question very soon. And maybe also we will hear from the City about a whole emergency plan; they are preparing, elaborating this emergency plan or reviewing it. So, all these information will be put on our website for your benefit and the benefit of all others.

Mr. SYD MOSS :

900

Madame Roy, it is not just me that is asking for this emergency plan.

THE PRESIDENT :

905

Non.

Mr. SYD MOSS :

910

I have conferred with people from the YMCA, from the Peter McGill citizens committee, from other groups, and we all agree that the emergency plan is not up-to-date.

THE PRESIDENT :

915

Yes.

Mr. SYD MOSS :

920

When I say it is going to take an hour to an hour and a half for somebody to come to an emergency on certain parts of Mount Royal, I am not speculating this out of my head. That is research that I have done over a year and a half.

925

And if you ask probably 90 % of the people using Olmsted Road or maybe even policemen – I have not asked them – but firemen especially, «Where is Olmsted Road?» they never heard of it. They do not even know where it is. And most of the people do not know where they are on the mountain, because it is not like the city where you have a street address.

THE PRESIDENT :

930 Yes.

Mr. SYD MOSS :

935 You know, there is no street signs, there is no street address. So, it is a very, very bad planning on the part of the City to not have a better plan for this section.

940 There are other things that I do not know if I can mention here, that I have found, because I was looking for a way to put water right at the top of the mountain for a drinking fountain.

THE PRESIDENT :

Yes.

945 **Mr. SYD MOSS :**

950 And there is a large antenna at the very top of the mountain, you know, above the cross. And there is some type of building underneath the antenna. And I thought for a while that it was a reservoir, you know, for water which, if it was a reservoir, it is simple to make a water fountain near the reservoir. It is not costly to run pipes.

955 But then I found out, I do not know if I should mention it here, that this here is radio equipment for the Police and Fire Department of the City of Montreal. To me, this is a priority one emergency place that should be guarded, you know? That should be under surveillance and should be a fence around it, because if this is not... I do not say they will not have any communication, but it is going to harm the Police and Fire Department of the City of Montreal. They will have trouble communicating.

960 So, this, I have not even mentioned in my brief. There are other things also, you know, that are just too lengthy to mention, but the City seems to want to spend millions of dollars on things... it is like somebody who has cancer and goes for cosmetic surgery, you know? Well, this is what the City is doing, you know?

965 The people are in danger on Mount Royal Park. I am not trying to discourage people from going there, that is why I have not gone to the press, you know. But instead of doing things that are better for the citizens, they are going ahead and spending millions of dollars... I am not saying that they should not fix Pine and Peel, that they should not fix the steps, that they should not do something with it, but not spend 3.8 million dollars.

970

The playground at Beaver Lake, what is wrong with putting, like any other park, the playground equipment that they have in other parks, you know, new equipment? The equipment there is old, it is true, but just put in new equipment, that's all, you know, like any other park, not spend 1.8 million dollars on rebuilding half the mountain around the

975

playground. Just doing that and fixing up the roadway going up to Olmsted Road, taking away the pavement, making it a gravel road going all the way up.

980

There are many things, you know. The bridge, the overpass coming into Remembrance Road from Côte-des-Neiges is falling down. When somebody drives in there... every time I go through there, I look up, I say «Cripes!» You know, I am afraid that something is going to hit me in the head. This is more important than flowers on Pine and Park, you know?

THE PRESIDENT :

985

Your priorities are crystal clear as I can see.

Mr. SYD MOSS :

990

Yes. You know, you have to use your common sense in the priorities of where the City is going to put its money. The money has to be put in the safety angles first, has to be put into bringing more people to Mount Royal Park.

995

There is people, tourists that do not go to the mountain, because it is just too hard to get to. They have to spend money on special tourist excursions to get to Beaver Lake. If they had this gondola going right from the Peel Street metro to the chalet, it would bring lots of tourists, plus lots of people that are disabled, older people that want to come to the mountain, that can't, to bring them right to the chalet. And it would make the chalet more... you know, it is a very costly venture. The chalet is a beautiful building and it should be used more.

1000

We talk about so many millions of tourists coming to Mount Royal. There could be millions and millions more because the City is not doing the right advertising for Mount Royal Park. If you look in the Yellow Pages, the front of the phonebook, there is very little mentioned about Mount Royal Park. If you open up your computer and trying to find a look at the City of Montreal, at tourists attractions in the City of Montreal, very little mention about Mount Royal Park. They mention the downtown area, Old Montreal, restaurants, but about the Mount Royal Park, not enough advertising and not the right type of advertising.

1005

1010

Millions of people run, are joggers. Millions of people are cross-country skiers. The City of Montreal does not say anything in their advertising about joggers. People that are

looking at tourist brochures and say to themselves, «Oh! Hey, look! Montreal is a paradise, has a paradise for jogging and for cross-country skiing, why don't we go to Montreal instead of going to the Laurentians or to Europe?»

1015 **THE PRESIDENT :**

Yes.

1020 **Mr. SYD MOSS :**

You know, here it is safe in Montreal. You are right in the middle of a city. There is no wild animals to attack you. There is a lot of publicity that the City could do the proper way in order to draw tourists to Montreal. Not only tourists, just citizens of Montreal, they do things. Like at Beaver Lake, the restaurant is very...

1025 **THE PRESIDENT :**

We will have to conclude this discussion, Mr. Moss...

1030 **Mr. SYD MOSS :**

I talk to much.

1035 **THE PRESIDENT :**

... because Madame Blondeau is now waiting and it is...

1040 **Mr. SYD MOSS :**

Because I can go on and on, you know, there is so much to say about Mount Royal Park.

1045 **THE PRESIDENT :**

There is passion in your conversation, in your «propos».

1050 **Mr. SYD MOSS :**

I appreciate your listening to me and I hope that the City of Montreal will take some of my propositions and do something with it. I do not say that all my things should be done, but at least some of the emergency plans and the drinking fountain, stuff like that, I think should be done before they even do the cosmetic surgery on Pine and Peel and the other locations.

THE PRESIDENT :

1055

Thank you very much for your contribution.

Mr. SYD MOSS :

1060

Thank you.

LA PRÉSIDENTE :

1065

Madame Blondeau. Bonsoir, madame Blondeau.

Mme NICOLE BLONDEAU :

Bonsoir!

1070

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on vous écoute, Madame Blondeau. On a environ une vingtaine de minutes pour écouter votre présentation. Mais je veux vous dire au point de départ qu'on a déjà lu votre document et on aimerait bien échanger un peu avec vous. On vous écoute.

1075

Mme NICOLE BLONDEAU :

D'accord. Alors, j'aimerais ajouter peut-être quelque chose au mémoire. C'est que, oui, je représente tous les marcheurs du Québec, particulièrement ceux de Montréal, mais moi-même, je suis une marcheuse assidue du mont Royal. Depuis dix ans, toutes les semaines je fais ma marche de mise en forme, quand j'ai déménagé à Montréal, depuis que j'habite Montréal et je reste très fidèle à cette montagne, donc mon coeur aussi...

1080

LA PRÉSIDENTE :

1085

Est quelque part sur le mont Royal.

Mme NICOLE BLONDEAU :

1090

Oui. Et en passant, mon groupe est présentement sur le mont Royal.

LA PRÉSIDENTE :

1095

Ah! oui, d'accord.

Mme NICOLE BLONDEAU :

1100 Alors, disons j'ai essayé de faire une synthèse, rassembler tous les commentaires qui nous ont été apportés par tous les marcheurs. J'ai fait vraiment le tour. J'ai communiqué avec tous les clubs de marche et j'ai posé des questions. Et bon, ils m'ont mandatée, si on peut dire, pour être leur porte-parole.

1105 Alors, une des choses qui est sortie au niveau des accès piétonniers, bravo, tout le monde est très content de voir que c'est une priorité dans le plan et que des accès comme celui en face du monument George-Étienne Cartier, je pense que les marcheurs en voudraient tout le tour du mont Royal.

1110 La plupart présentement qui vont accéder par le métro Mont-Royal vont marcher, ça donne 1.5 kilomètre pour arriver à la montagne avant d'atteindre les sentiers. Les autres stations de métro qui sont plus près, bien, ça, on n'a pas pu le calculer, mais il y a des gens qui aimeraient avoir des accès de ce côté-là, les gens qui habitent du côté nord-ouest. On m'a rapporté qu'il y avait même des sentiers clandestins qui auraient peut-être intérêt à être regardés de plus près et officialisés.

1115 Au niveau des cimetières, encore là, il y a beaucoup de marcheurs qui vont y aller. Ils y vont actuellement seulement le jour. Là, quand ils ont entendu parler du chemin de ceinture qui allait passer dans le cimetière, ça les a ravis. Mais quand ils ont entendu que le soir, ce serait fermé, c'est les clubs d'entraînement, ceux qui marchent le soir régulièrement, c'est ceux-là qui ont vraiment trouver que c'était je dirais presque inadmissible, selon les commentaires de plusieurs. Il va donc falloir s'attendre à ce qu'ils passent sur la piste cyclable.

1120 Et ça, c'est quelque chose que nous, à la Fédération québécoise de la marche, les pistes multifonctionnelles où deux ou plusieurs activités ont lieu sur la même aire de marche, on n'est pas en faveur de ça du tout. On considère que c'est dangereux. Et puis même avec Vélo Québec, on est très d'accord aussi. Eux-mêmes, je ne sais pas s'ils soumettent un mémoire...

LA PRÉSIDENTE :

1130 Oui, oui.

Mme NICOLE BLONDEAU :

1135 ... mais je pense qu'eux autres aussi, c'est une de leur préoccupation, cohabitation cyclistes-marcheurs. Les deux, on s'entend bien, là, mais juste qu'on ne veut pas être exactement aux mêmes places.

1140 Donc, des solutions. Alors, pour le chemin de ceinture, les solutions, comme on nous a mentionné, vu que ce n'était pas éclairé, si c'est ça le problème, bien, éclairez-le. Mais je vous dirais que les marcheurs, pour eux, ce n'est pas un problème parce qu'ils ont tous des lampes frontales, ils circulent en groupe. Donc, c'est sécuritaire. Mais on peut comprendre que ça peut ouvrir la porte à autre chose, à une clientèle moins désirable.

1145 Et là, à ce moment-là, si vraiment ce n'est pas possible, il va vraiment falloir trouver une solution pour pas que ce chemin de ceinture là se termine en cul-de-sac pour les marcheurs. Alors, ils veulent vraiment, ils sont emballés. Ce chemin-là va être utilisé beaucoup, je crois, mais il ne faut pas que ça se termine en cul-de-sac, c'est sûr et certain.

1150 Au niveau de la présence policière aussi, particulièrement dans le coin du monument George-Étienne Cartier, ça, ça m'est revenu, je crois, tous les clubs ont mentionné qu'ils avaient été dérangés, comme on dit achalés par les revendeurs de drogue. On sait qu'il y a eu des descentes de police, tout ça, mais je pense que ça ne donne pas grand-chose.

1155 Donc, une solution qui avait été proposée lors de l'atelier le 1er avril, c'était des patrouilleurs, des policiers en civil. On trouve que c'est une excellente idée. Éventuellement des caméras aussi, on trouve que c'est une excellente idée, particulièrement dans ce coin-là.

1160 Le soir aussi, les patrouilles policières sur le chemin Olmstead, qui est probablement le plus fréquenté le soir par les clubs, on n'en voit à peu près pas, très rarement. Les policiers à cheval, on en voit en moyenne peut-être une fois par mois, pas plus que ça. On sait qu'ils passent parce qu'on voit des excréments, mais ça, on ne s'en plaint pas trop, ça fait partie de la nature, mais on aimerait les voir un petit peu plus peut-être.

1165 Au niveau des mesures d'urgence, ce que je mentionne ici, c'est que c'est un de nos clubs qui a eu un problème à un moment donné, une personne s'était blessée. Ils n'ont pas eu de problème à appeler une ambulance, mais c'est de se faire localiser. Ça a été très, très, très long. Et nous, ce qu'on avait pensé, qu'on suggère, c'est de mettre des sortes de balises, des points de repère.

1170 Si je peux comparer avec une région très éloignée, qui est la Gaspésie, il y a un sentier qui est dans le fin fond de la Gaspésie, c'est très loin, où les situations d'urgence, disons qu'il faut qu'ils se préparent comme il faut. Ce qu'ils ont mis, c'est des balises avec des coordonnées GPS. Alors, il semblerait que ça fonctionne très bien. Les gens peuvent
1175 donner exactement leur position précise et ils sont trouvés très rapidement.

Donc, c'est sûr qu'ici, coordonnées GPS, je ne sais pas si ce serait très approprié pour le mont Royal, mais il pourrait y avoir une autre façon de baliser, lettres et chiffres. Si on donne un exemple comme ça «chemin Olmstead O» puis mettre, je ne sais pas...

1180

LA PRÉSIDENTE :

Un chiffre.

1185

Mme NICOLE BLONDEAU :

... un chiffre à côté. Donc, on saurait immédiatement. Ce serait facile pour le service d'urgence de repérer la personne. Bien souvent c'est ça, je crois, qui arrive, c'est le temps qu'il faut pour s'y rendre.

1190

Au niveau de l'entretien aussi. L'entretien, bon, on m'a rapporté qu'il y a des escaliers qui sont fermés depuis longtemps, plus qu'un. Je pensais qu'il y en avait juste un, mais il semblerait qu'il y en a plus qu'un. Malheureusement, je ne peux pas vous les nommer. Escalier du musée puis un autre, je crois.

1195

Mais au niveau de l'entretien du chemin Olmstead, des ornières, il y en a beaucoup. Il y en a vraiment beaucoup. Même si le soir, les marcheurs sont équipés de lampe frontale, on ne peut pas tout le temps éclairer partout en même temps. On fait attention. Habituellement, on sait à peu près où elles se forment. On est portés à faire attention.

1200

Mais il reste que c'est déjà arrivé, des gens qui se sont tordus la cheville, pas gravement encore, c'est des incidents mineurs, mais on ne voudrait pas qu'il arrive quelque chose de plus grave là. Ça aurait juste besoin d'être nivelé, tout simplement.

1205

Alors, bon, le balisage, oui. C'est qu'il y a des... bon, on sait que beaucoup de gens vont aller visiter le mont Royal pour voir les paysages, se promener, admirer et tout ça. Mais comme c'est un terrain d'entraînement pour beaucoup de clubs où ils marchent assez rapidement, présentement c'est beaucoup le chemin Olmstead qui est utilisé, mais ils aimeraient avoir d'autres circuits, ne serait-ce que pour varier pour que ça devienne moins monotone – quoique ça, ça dépend des gens, il y en a qui trouvent ça jamais monotone – varier des circuits qui pourraient être balisés.

1210

Par exemple, un circuit de couleur. Bon, qu'on sait qu'en suivant les balises bleues, par exemple, qu'on serait entré dans un circuit de dix kilomètres, ou en suivant un circuit avec des balises rouges, bien, ce serait quinze kilomètres, sans être obligé de toujours faire le point, savoir est-ce que je prends ici, est-ce que je prends là?

1215

Surtout que la carte qui est distribuée au public... bien, la carte que, nous, nous

1220 avons à la Fédération de la marche qui, je crois, elle est produite par les Amis de la montagne, il y a tellement de sentiers là-dessus, il n'y a aucun nom, il n'y a aucun numéro, c'est très difficile de se repérer ou de se faire un circuit par soi-même.

1225 Des abris aussi. Nous, on fait souvent de la promotion des gens au niveau de sécurité, particulièrement au niveau des sentiers pédestres. On leur dit, quand il y a de l'orage, quoi faire en cas d'urgence, de se trouver un abri, mais pas aller en dessous d'un arbre. Donc, sur le mont Royal, se trouver un abri sans aller en dessous d'un arbre, c'est un peu difficile.

1230 C'est vrai qu'il y a le chalet. Des fois le chalet, mais dépendamment où on se trouve, c'est difficile de se trouver un abri. Ces abris-là pourraient servir aussi pour mettre des cartes avec des points «Vous êtes ici», un peu de documentation, des consignes ou des règlements, peu importe, mais ils pourraient avoir un double usage.

1235 Et enfin, les toilettes au chalet du mont Royal, très souvent... on sait que le chalet du mont Royal, le soir, ferme à 8 h 30. Il y a des clubs, habituellement ils s'arrangent pour être là avant 8 h 30 pour pouvoir aller aux toilettes. Tout va très bien, sauf quand il y a des événements. Même quand il est avant 8 h, très souvent on ne peut même pas y aller, même pas aller aux toilettes et c'est assez frustrant.

1240 Alors voilà, c'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

1245 Je vous remercie beaucoup. Écoutez, votre mémoire est plein de petites sections très concrètes avec des suggestions aussi très concrètes. Et j'imagine qu'au total, tout ça, ça contribue à faire en sorte que les usagers que vous êtes profitent du mont Royal encore. Au fond, ils en profitent le plus possible.

1250 Moi, j'aurais une première question très pointue. Est-ce que vous avez une idée de la fréquentation du mont Royal le soir?

Mme NICOLE BLONDEAU :

1255 Si je me fie, c'est principalement les clubs. Disons qu'à ma connaissance, c'est les clubs. À ma connaissance, il y en a quatre qui marchent le soir, au moins deux fois par semaine. Et chaque club, la moyenne des participants doit être quelque part entre 15 et 25. Alors, il s'agit de faire le calcul mathématique.

LA PRÉSIDENTE :

1260

Et l'expérience que vous avez eue jusqu'à maintenant pendant vos marches en soirée, est-ce qu'elles vous amènent à croire qu'il y a beaucoup d'autres personnes qui fréquentent le mont Royal le soir?

1265

Mme NICOLE BLONDEAU :

1270

Oui, on en rencontre souvent. On en rencontre souvent, disons peut-être un peu moins l'hiver ou quand il fait mauvais, parce que les clubs marchent quand même beau temps, mauvais temps. Mais les belles journées, on croise beaucoup, beaucoup de gens. Même là, disons que le soleil se couche plus tard, et puis juste avant le coucher du soleil, on voit même des familles, des couples avec des enfants à poussette. Oui, on croise beaucoup de gens.

LA PRÉSIDENTE :

1275

Peut-être une seconde question avant de passer la parole à mes collègues. Comme marcheuse, puis vous nous avez dit que ça fait déjà un petit bout de temps que vous fréquentez le mont Royal, et parmi tout ce que vous nous avez identifié, et j'imagine peut-être plus encore, est-ce que vous auriez des actions prioritaires à suggérer à la Ville dans la mise en oeuvre de son plan pour faire en sorte que l'expérience de la marche soit la plus agréable possible, la plus complète possible. Par quoi on commence?

1280

Mme NICOLE BLONDEAU :

1285

Je vous dirais l'entretien. Déjà, il ne faut pas perdre ce qu'on a déjà, ce qui est déjà en place, le chemin Olmstead, qui est très, très fréquenté. Et je dirais le chemin de ceinture aussi. Mais disons, le petit bout qui est avec les cyclistes, je pourrais dire de cohabitation marcheurs/cyclistes.

1290

Parce qu'on pense que les cyclistes ont leur place, les marcheurs ont leur place, mais ils ne peuvent pas être dans les mêmes sentiers. Le chemin Olmstead pourrait être utilisé par les deux, mais il faudrait vraiment délimiter un côté pour les cyclistes, un côté pour les marcheurs. Alors, ça, ce serait...

1295

LA PRÉSIDENTE :

Ce serait vos deux priorités.

Mme NICOLE BLONDEAU :

1300

Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1305 Ça vient d'ouvrir la porte à mon collègue. Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1310 En fait, vous avez abordé la question que je voulais vous poser, la question pas des conflits mais de la cohabitation cyclistes et piétons sur le chemin Olmstead, entre autres, ou éventuellement sur le chemin de ceinture. Vous parlez de diviser les deux sur le même chemin. C'est-à-dire, comment vous voyez ça physiquement?

Mme NICOLE BLONDEAU :

1315 Sur le chemin Olmstead qui est assez large, je ne sais pas combien il mesure, mais quand même assez large, on croit qu'il y a la place pour les deux facilement sans se nuire. Mais il faut l'indiquer sur le terrain, il faut que ça paraisse, il faut qu'on le sache.

1320 L'hiver, on sait qu'il y a un côté qui est tracé pour le ski de fond. Les marcheurs marchent dans l'autre portion et ça va très bien. Les marcheurs n'iront pas marcher dans la partie des skieurs. Et si c'était quelque chose d'à peu près semblable qui pourrait délimiter, ne serait-ce qu'une petite affiche, un petit pictogramme avec une flèche, puis un autre petit pictogramme avec une flèche qui dit «piéton», «vélo», déjà ce serait beaucoup. Pour les sentiers plus étroits, par exemple, il faudrait que chacun ait ses sentiers.

1325

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1330 Quand vous dites: «étroit», est-ce que vous avez une largeur en tête? Est-ce que vous avez une...

Mme NICOLE BLONDEAU :

1335 Je n'ai pas de mesure, là, mais il faudrait calculer que des marcheurs habituellement marchent deux par deux.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1340 Deux par deux?

Mme NICOLE BLONDEAU :

Oui, habituellement deux par deux. Mais plus ils ont large, plus ils vont prendre

1345 large, c'est sûr. Le chemin Olmstead, si on ne fait pas attention, on peut marcher huit de large facilement. Habituellement, dans les clubs on dit: «On se tasse un peu. On se tasse un peu. Laissez aux cyclistes.»

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1350 Puis vous pensez qu'avec une signalisation, ce serait suffisant pour qu'il y ait une démarcation, en fait pour que ce soit respecté par les cyclistes et qu'il y ait vraiment...

Mme NICOLE BLONDEAU :

1355 Oui, on croit que oui. De façon générale, c'est sûr qu'il y a toujours des délinquants mais, de façon générale, oui, on croit que ce serait respecté.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1360 En autant qu'on l'indique. Maintenant, sur le même ordre d'idées, par rapport aux véhicules automobiles, est-ce que vous avez des conflits actuellement sur la montagne dans vos randonnées si on veut?

Mme NICOLE BLONDEAU :

1365 Au niveau des clubs qui fréquentent régulièrement, il ne semble pas y avoir de problèmes, parce que tout le monde arrive en transport en commun. Il ne semble pas y avoir de problèmes. C'est ceux qui viennent de l'extérieur.

1370 Parce qu'on a des gens quand même de Québec, Trois-Rivières, plusieurs, ou même des randonneurs français qui arrivent à nos bureaux puis ils disent: «Bien, là, on cherche des endroits où aller marcher.» On leur propose toujours, le mont Royal est toujours dans les endroits où on propose où aller marcher.

1375 Et là, bon, le stationnement. Ces gens-là qui arrivent souvent en véhicule automobile, le commentaire, c'est qu'ils trouvent ça cher. Ils trouvent que ça coûte cher.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1380 Ce n'était pas tout à fait le sens de ma question, mais ce n'est pas grave, vous pouvez continuer pareil.

Mme NICOLE BLONDEAU :

1385 C'est ça. C'est le seul commentaire. Pour le reste, bon, je crois qu'ils sont intéressés à avoir encore un accès en automobile. Mais nous, on ne s'est pas prononcés là-dessus, disons vraiment au niveau des piétons, des marcheurs.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1390 Mais vous comme marcheur, est-ce que vous avez des conflits avec les véhicules automobiles? Est-ce qu'il y a des endroits de traversée, des zones où vous ne vous sentez pas en sécurité quand vous êtes dans le parc, par rapport aux automobiles?

Mme NICOLE BLONDEAU :

1395 Oui. Même, je vous dirais personnellement quand, moi, j'arrive en transport en commun par la ligne d'autobus Mont-Royal, je débarque au terminus. Le terminus, là, c'est un triangle, puis il y a des voies rapides tout le tour. Il faut que j'aie des yeux vraiment tout le tour de la tête pour arriver à traverser là.

1400 Quand je suis un petit peu pressée pour rejoindre mon groupe, je pique à travers, comme on dit, mais il faut vraiment que je fasse un détour pour aller passer des traverses de piétons plus sécuritaires. Les traverses de piétons, c'est les automobiles qui circulent autour, pas nécessairement, je crois, les automobiles qui entrent dans le parc qui semblent causer des problèmes.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1410 C'est plus la périphérie que le parc lui-même.

Mme NICOLE BLONDEAU :

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1415 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1420 Une petite dernière question, Madame Blondeau. Vous représentez les gens qui font de la marche d'entraînement, mais vous représentez les promeneurs aussi.

Mme NICOLE BLONDEAU :

1425 Oui, aussi.

LA PRÉSIDENTE :

1430 Alors d'après vous, quand vous parlez de parcours, ou d'après les gens que vous représentez, quand vous parlez de parcours, à quoi vous pensez? Est-ce que c'est... je ne veux pas vous donner d'indication. C'est quoi un parcours intéressant pour les gens que vous représentez?

1435 **Mme NICOLE BLONDEAU :**

 C'est deux catégories. Les promeneurs et les marcheurs, je dirais, qui font de l'entraînement, c'est quand même deux types de marcheurs. Ceux qui font de l'entraînement, je dirais moins de cinq kilomètres, ce n'est pas intéressant pour eux. Il faut qu'il y ait un
1440 parcours. Puis même, la plupart des clubs visent plutôt dix kilomètres à peu près, ce qui donne deux heures de marche avec une petite pause au milieu. Il y en a qui vont le faire en temps plus court. Mais vraiment pour ceux qui veulent s'entraîner, dix, quinze, vingt kilomètres, c'est très courant, c'est des parcours qu'ils recherchent.

1445 Si on regarde les gens qui viennent de l'extérieur, qui veulent plutôt visiter, regarder, voir des beaux paysages, ils ne parlent pas nécessairement de kilométrage mais de temps passé à leur activité. Et là, on parle de... ça peut aller de deux à quatre heures. Plusieurs personnes vont passer toute la journée au complet. C'est plus en heures. Deux à quatre heures, ils vont mettre un pique-nique avec ça. Donc, s'il y a des paysages magnifiques, ils
1450 vont s'arrêter plus longtemps. La marche elle-même devient, je ne dirais pas secondaire, mais un prétexte pour tout marier ça.

LA PRÉSIDENTE :

1455 Alors, dans un cas, ce qu'on cherche, c'est les beaux paysages. Dans l'autre cas, c'est un parcours qui a une certaine longueur ou une certaine...

Mme NICOLE BLONDEAU :

1460 Oui, oui, où on peut faire travailler...

LA PRÉSIDENTE :

 Les muscles.

1465

Mme NICOLE BLONDEAU :

 ... le cardio-vasculaire et tout ça. Puis vu que c'est une montagne, le fait qu'il y ait des montées et des descentes, c'est intéressant pour les marcheurs aussi. Ça fait travailler
1470 beaucoup les muscles.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Burton.

1475

M. JEAN BURTON, commissaire :

Vous avez commencé à fournir la réponse à la question que j'avais. Qu'est-ce qui fait du mont Royal, qu'est-ce qui fait son attrait pour la pratique de cette activité? Je ne voudrais pas comparer avec le vélo de montagne où, la dernière fois qu'on en a parlé, on s'est dit: «Bien, pourquoi sur le mont Royal? Ils pourraient aller ailleurs?», mais il n'y a pas d'autres buttes ailleurs.

1480

Pourquoi le mont Royal? Qu'est-ce qu'il a de particulier pour vous?

1485

Mme NICOLE BLONDEAU :

Bien, c'est le fait que ce soit un îlot de nature. On revient toujours à la même image, l'îlot de nature en pleine ville. La ville, c'est la mer urbaine, puis l'îlot est là. Les gens qui viennent de l'extérieur vont souvent profiter, vont venir passer plusieurs jours à Montréal, mettons pour des vacances, un week-end, quelque chose comme ça. Souvent, le mont Royal fait partie des sorties prévues. Et les paysages, c'est sûr, la nature, un endroit où faire un pique-nique, observer les oiseaux.

1490

Parce qu'on a des clubs qui vont jumeler des activités d'ornithologie ou d'observation de la flore. Et il y en a qui vont venir avec des enfants aussi, en famille. Donc, c'est des sentiers quand même assez faciles. On peut en avoir pour tous les goûts, tous les calibres. Ça reste une destination, je dirais, accessible à tous.

1495

M. JEAN BURTON, commissaire :

D'accord, merci.

1500

LA PRÉSIDENTE :

Je pense qu'on a fait le tour. Je vous remercie infiniment, Madame Blondeau.

1505

Mme NICOLE BLONDEAU :

Merci.

1510

LA PRÉSIDENTE :

1515 Je vous indique, au passage, que l'Office va consulter prochainement, d'ici un mois, un mois et demi, sur le chemin de ceinture, donc les propositions d'aménagement du chemin de ceinture. J'imagine qu'on peut vous contacter pour vous indiquer quand et où ça va se passer parce que ça pourrait vous intéresser?

Mme NICOLE BLONDEAU :

1520 Certainement.

LA PRÉSIDENTE :

1525 D'accord, merci beaucoup.

Mme NICOLE BLONDEAU :

1530 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1535 Si vous voulez, on va faire une pause d'une dizaine de minutes. Ensuite, on entendrait madame Ginette Cloutier. Est-ce qu'elle est arrivée, madame Cloutier? Ça va peut-être lui donner le temps d'arriver. Alors, on s'arrête pour une dizaine de minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1540

LA PRÉSIDENTE :

1545 Alors, Mesdames, Messieurs, si vous voulez bien reprendre vos places. J'inviterais monsieur Pierre Valiquette, représentant de Projet Montréal, à venir nous faire sa présentation. Bonsoir, Monsieur Valiquette!

M. PIERRE VALIQUETTE :

1550 Bonsoir, Madame Roy. Bonsoir, Monsieur Burton. Bonsoir, Monsieur Dériger.

Je vais faire une présentation au nom de Projet Montréal. L'exercice est intéressant parce que Projet Montréal, c'est autre chose que juste son chef. Ça veut dire qu'il y a d'autres personnes qui sont capables de parler avec et pour Projet Montréal.

1555 Projet Montréal, bien , c'est un parti politique, comme tout le monde le sait ou devrait le savoir, j'espère. Ça fait qu'ici, notre mémoire sur le mont Royal, c'est un peu une... c'est sûr que c'est teinté politiquement, on essaie de montrer qu'il y a autre chose à faire que ce qui se fait actuellement, et c'est un peu ça que je vais essayer de présenter.

1560 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. On vous écoute.

1565 **M. PIERRE VALIQUETTE :**

On a intitulé notre mémoire *Le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, un exercice de greenwashing et une occasion ratée*. Pour nous, le mont Royal, c'est sans conteste une ressource absolument extraordinaire en plein coeur de Montréal et je pense que tout le monde est d'accord avec ça. C'est comme une évidence.

1570 Le plan qui nous a été présenté à la consultation publique, c'est un beau document. C'est un document extraordinaire en termes de qualité de papiers et puis de qualité des images et des photos qu'il y a dedans. Mais, dans le fond, il manque un paquet de choses dans ça.

1575 Alors, nous, ce qu'on trouve, c'est qu'il y a plus d'effort qui a été mis à présenter une espèce d'image écologique responsable que d'argent qui a été mis en actions réelles et en interventions réelles pour l'environnement sur le mont Royal.

1580 En aucun cas, par exemple, on rappelle dans le document qui a été produit par la Ville que l'exercice a été imposé, dans le fond, par le gouvernement du Québec. Si les groupes associatifs n'avaient pas forcé la main pour obtenir un statut gouvernemental provincial, bien, il n'y aurait quasiment rien qui se serait fait sur le mont Royal là. Il n'y aurait rien qui aurait bougé. Alors, c'est important.

1585 Et le fait que le gouvernement s'est impliqué beaucoup, dans le fond ça dénote à notre avis un peu, moi, j'utilise les termes de laxisme et d'incohérence de la Ville de Montréal dans la gestion de la montagne.

1590 Il y a une Table de concertation qui a été mise sur pied, qui réunissait des représentants des institutions, des responsables municipaux, des observateurs gouvernementaux, des associations citoyennes de protection du patrimoine. Cette table-là a été créée à la demande du maire de Montréal, s'est réunie pendant plus de trois ans. Des comités techniques ont été constitués. Il y a beaucoup de travail qui a été fait. Or, quand on regarde la documentation qui a été déposée en même temps que le plan, bien, on voit qu'il y a beaucoup de travail qui a été fait. Il y en a une pile considérable.

1595

1600 Par contre, le document qui est présenté à la population, ça ne présente pas le résultat des travaux des groupes. Ça ne fait pas état des projets. Ça ne fait pas non plus état des solutions collectives qui ont jailli des comités de travail ou qui ont commencé à germer à l'intérieur de cette démarche-là.

1605 Le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, ça présente un inventaire et des principes généraux. Il n'y a aucun plan d'action, aucun calendrier, aucune structure opérationnelle, puis aucun budget. Aux lieu et place, on renforce une démarche traditionnelle et dépassée dans la gestion d'un équipement collectif important. Je dis: «équipement», mais je pourrais l'élargir puis parler d'une ressource collective importante.

1610 La Ville propose d'harmoniser la réglementation municipale des quatre arrondissements et de la Ville de Westmount. C'est un exercice nécessaire et urgent. Pourquoi en effet la réglementation serait-elle différente entre les arrondissements d'une même ville et Westmount pour développer et protéger la montagne? C'est pourtant la situation qui prévaut encore aujourd'hui, au moment où on se parle.

1615 Pour harmoniser ses démarches, la Ville propose un Document complémentaire au Plan d'urbanisme pour offrir une garantie de protection blindée à la montagne. Elle propose d'assujettir tous les projets de développement à l'Office de consultation publique. Vraiment tous les projets, y compris ceux qui ont déjà fait l'objet d'accord de développement? L'intention est bonne, mais elle va s'appliquer dans bien des cas une fois que les dommages vont avoir été réalisés.

1620 Enfin, la Ville propose un Pacte patrimonial, une sorte de démarche volontaire bipartite. Et je pense que le mot «bipartite» est très important. C'est des accords qui sont négociés entre la Ville et chacune des institutions. C'est une espèce de négociation entre deux parties.

1625 La Ville présente des exemples dans le document pour illustrer les bonnes intentions des institutions. En somme, toutes les institutions s'engagent volontairement à planter des arbres pour maintenir le caractère vert de la montagne, mais ça ne va pas beaucoup plus loin que ça. C'est-à-dire que c'est extrêmement limité.

1630 Ce que propose la Ville, à notre avis, ce n'est pas la manière dynamique et contemporaine, je dirais, de faire les choses. On est loin de l'approche proposée, par exemple, par le gouvernement du Québec dans les documents de révision de la *Loi sur les biens culturels*.

1635 Il y a toute une démarche qui est proposée pour prendre en compte les équipements culturels qu'on retrouve un peu partout au Québec. On essaie de changer la démarche et

1640 c'est une démarche extrêmement intéressante. Je ne veux pas parler de cette démarche-là aujourd'hui, mais je fais juste dire que, parallèlement à ce que fait la Ville présentement, le gouvernement du Québec a entrepris une démarche extrêmement dynamique et extrêmement intéressante.

1645 La Ville, pour nous, n'est qu'un des acteurs devant être associés à la gestion d'une ressource collective comme le mont Royal. La Ville, dans la démarche qu'elle propose, elle refuse de reconnaître que les institutions ont des intérêts qui dépassent le cadre de leurs propriétés. Elle refuse de reconnaître l'apport actuel et potentiel des institutions de la société civile.

1650 Par exemple, elle cantonne les Amis de la montagne à un groupe de pression bien utile lorsqu'il s'agit de solliciter des fonds pour intervenir sur le mont Royal ou pour organiser des activités qui font appel au bénévolat et à la fourniture de ressources humaines et matérielles provenant de la communauté montréalaise.

1655 Les décisions sérieuses, celle qui ont un impact financier stratégique sur la protection de la montagne, sur le développement des institutions, ces institutions sont et seront, comme auparavant, la chasse gardée des employés et des élus municipaux.

1660 Pour consolider ce pouvoir-là, la Ville propose une harmonisation de réglementation, un Document complémentaire au Plan d'urbanisme et le maintien des ententes de négociations entre la Ville et chacune des institutions.

1665 Où est le projet collectif dans la montagne? Les travaux d'harmonisation des réglementations sont des travaux nécessaires qui auraient dû être entrepris il y a quinze ans, lors du premier Plan de mise en valeur et de protection du Mont-Royal. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Puis moi, je considère que tous ceux qui ont travaillé à cette démarche-là ont fait un bon travail, et un travail important pour clarifier et intégrer tout l'appareillage du réglementaire.

1670 Mais là où le bât blesse, c'est dans l'élaboration de solutions collectives à la gestion des interventions sur la montagne. Il n'y a toujours pas de lieu de discussion et d'échange, de soutien technique à l'analyse des solutions collectives, aucune approche collective pour trouver une solution au financement de la protection des patrimoines sur la montagne. S'il y a un enjeu majeur, c'est bien celui-là.

1675 On va entendre parler dans les semaines qui suivent ou dans les mois qui viennent de la dynamique, qu'est-ce qu'on fait pour protéger, par exemple, l'ancien séminaire de philosophie, le domaine Marianopolis. Ce n'est pas fait, ce n'est pas réglé cette affaire-là.

1680 On va se retrouver très bientôt avec toute la question de la protection des bâtiments qui ont une valeur patrimoniale sur la montagne, ou qui appartiennent aux universités, ou

des bâtiments des hôpitaux, tout ça.

1685 Là, tout le monde va dire: «On n'a pas d'argent pour protéger ces équipements-là. Ce n'est pas dans notre mission première. Notre mission, c'est l'enseignement ou, notre mission, c'est la santé.» La solution du marché, ça va être de dire: «On prend ces bâtiments-là, on met ça sur le marché, puis le marché va régler.» C'est un peu problème.

1690 Au niveau de la Table de concertation, la Ville a comme maintenu une espèce d'espoir, je dirais, mais c'est peut-être devenu une fausse piste là. Pendant trois ans, il y a des gens des institutions, il y a des gens de la Ville, des différents arrondissements, du monde associatif qui se sont réunis. Les gens ont discuté. Ils ont échangé sur différents problèmes. Ils ont échangé sur des intérêts communs. Cette dynamique-là, elle est disparue là. Elle disparaît là.

1695 La Table de concertation du mont Royal va devenir une table... on ne sait pas trop ce qu'elle va faire. C'est comme un... son utilité est comme terminée maintenant qu'un plan a été produit, un ensemble d'inventaires a été produit.

1700 Le plan directeur propose toujours une gestion cas par cas des projets de développement des institutions. Il propose de donner à la Ville des moyens coercitifs encore plus efficaces que ce qu'on a présentement. La Ville peut interdire, contraindre, mais elle possède des moyens très limités pour intervenir activement dans la démarche de recherche de solutions collectives à des problèmes individuels.

1705 Quand je dis: «des problèmes individuels», bien, je me mets dans la peau de chacune des institutions qui a ses propres problèmes de gestion à régler au niveau de la montagne, au niveau des équipements, des propriétés qu'elle possède. Qu'est-ce qu'ils font, où est-ce qu'ils se retournent? Ils ont obligés de regarder à l'intérieur même de leurs propres ressources pour trouver une solution à leur problème.

1710 Parmi les problèmes, je vous en ai parlé tantôt, il y en a trois principaux, c'est le maintien du caractère patrimonial des immeubles. Ça va être majeur.

1715 Il y a toute la notion d'augmenter les espaces verts sur la montagne. Puis même, des fois, ce n'est même pas augmenter les espaces verts comme milieu riche en biodiversité, mais des espaces, je dirais, plus ouverts, qui permettent à la communauté qui reste de chaque côté de la montagne de passer à travers les institutions pour atteindre le coeur central, le noyau où se passe la plupart des activités.

1720 Or, à ce niveau-là, on n'a pas grand-chose. Dans le plan, on n'a rien, pour ainsi dire, qui nous permet d'aborder ce type de problème là. Toute la démarche actuellement, c'est de dire: «Laissons les propriétaires régler leurs problèmes et laissons le marché régler le problème.»

1725 Le projet soumis à la consultation publique pêche par ses oublis et je dirai par son manque de vision.

1730 Les efforts des associations de la société civile ont forcé la Ville a faire ses devoirs. Les mêmes efforts ont réussi à provoquer la mise en place d'une Table de concertation sur le mont Royal pour discuter des enjeux et des solutions aux problèmes individuels et collectifs de développement et de protection de la montagne.

1735 On considère, nous, que l'administration montréalaise a été incapable de profiter du contexte et du regroupement extrêmement favorable. Toutes les institutions, tous les groupes se sont réunis autour d'une même table pour discuter et participer à la mise en place d'un outil, de quelque chose qui nous permettrait d'aller plus loin et de participer ensemble à trouver une solution aux problèmes de la montagne, aux problèmes qui sont individuels, dans le fond, mais de gestion de ressources collectives.

1740 Ce qu'on espère, nous, comme parti politique à tout le moins, c'est qu'à un moment donné, que ces conditions-là vont pouvoir être encore réunies, qu'on va être capable de remettre en place ce type de dynamique là qui permet d'échanger et de discuter, et qu'on va être capable de porter ces aspirations-là pour être capable de les soutenir pour trouver vraiment des solutions à la montagne.

1745 Parmi les démarches qu'on propose, c'est vraiment de soutenir la mise en place d'une structure qui soit autonome et indépendante de la Ville de Montréal, même si elle est soutenue par la Ville, parce que je pense que c'est important que la Ville soutienne une organisation comme celle-là, mais qu'on puisse associer à une telle structure aussi d'autres partenaires qui proviennent soit de l'entreprise privée, soit d'autres paliers gouvernementaux.

1750 Cette piste-là de mettre en place un tel type de structure est une solution qui est moderne, qui est dynamique et qui est essentielle à la protection d'une montagne qu'on chérit tout le monde, que tout le monde apprécie. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

1760 Merci infiniment, Monsieur Valiquette. Une première question. Au tout début de votre exposé, en tout cas c'est ce que j'ai compris, vous avez dit que la démarche qui avait été adoptée n'avait pas permis de récupérer les solutions collectives qui commençaient à émerger.

M. PIERRE VALIQUETTE :

1765 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1770 Parlez-nous en un peu.

M. PIERRE VALIQUETTE :

1775 Bien, il y a eu beaucoup de discussions qui ont été faites en groupe technique autour de la montagne sur toutes sortes de sujets, auxquels ont été associés autant des représentants de la Ville que des... quand je dis: «des représentants», c'est des différents arrondissements. Il y a eu des représentants des différentes institutions. Puis ce n'était pas des deux de pique qui étaient assis sur cette table-là. C'était des gens qui étaient dans un niveau décisionnel élevé au sein de chacune des institutions.

1780 Je ne sais pas si vous avez consulté qui participait...

LA PRÉSIDENTE :

1785 Oui.

M. PIERRE VALIQUETTE :

1790 ... puis quelles étaient leurs fonctions dans chacune des démarches?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on a vu ça.

1795 **M. PIERRE VALIQUETTE :**

C'était impressionnant.

LA PRÉSIDENTE :

1800 Oui.

M. PIERRE VALIQUETTE :

1805 Moi, je peux juste vous dire que c'était très impressionnant. Et ce qui a manqué dans cette affaire-là, c'est cette volonté ou cette idée de dire: «Comment pouvons-nous en profiter?»

C'est comme si, l'attitude, ça a été de dire : «Bon, on est comme pris à faire affaire

1810 avec tout ce monde-là. Ces gens-là ont comme des intérêts divergents. Comment est-ce qu'on peut sauver les billes de la Ville à l'intérieur de ça pour pas s'impliquer trop politiquement ou financièrement – ou mettez ça comme vous voulez – et qu'est-ce qu'on peut faire pour maintenir un peu notre position et, voilà, passer à travers là cet exercice difficile et ardu qu'on doit subir?»

1815

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce qu'il y avait des solutions, quand vous parlez de solutions collectives qui commençaient à émerger, donc est-ce que, des travaux des comités, il y avait des solutions qui émergeaient ou des hypothèses qui émergeaient...

1820

M. PIERRE VALIQUETTE :

Bien oui.

1825

LA PRÉSIDENTE :

... qui n'ont pas été récupérées?

1830

M. PIERRE VALIQUETTE :

Je pense que oui.

LA PRÉSIDENTE :

1835

Pouvez-vous me donner un exemple?

M. PIERRE VALIQUETTE :

1840

Je ne suis pas dans tous les groupes et dans tous les comités...

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais donnez-moi un exemple.

1845

M. PIERRE VALIQUETTE :

Bien, un exemple, je vous dirai, on a commencé à discuter au niveau de financement sur la montagne, de méthodes et de mécanismes pour solutionner des problèmes de financement et, parmi les méthodes et mécanismes de financement, bien, c'est de dire : «On devrait mettre en place, par exemple, un fonds de protection pour le

1850

mont Royal.» Donc, une structure qui permette d'associer des gens de toute la communauté pour essayer d'aider justement l'ensemble des propriétaires ou des usagers de la montagne, les aider à trouver des solutions. Ça, ce sont des projets...

1855

LA PRÉSIDENTE :

Mais là, vous pensez, par exemple, aux universités, aux hôpitaux, aux institutions?

1860

M. PIERRE VALIQUETTE :

Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1865

Y compris ces gens-là? Y compris...

M. PIERRE VALIQUETTE :

1870

Y compris la Ville.

LA PRÉSIDENTE :

Y compris la Ville, d'accord.

1875

M. PIERRE VALIQUETTE :

Y compris la Ville, y compris Westmount, y compris tous ceux que vous voulez là. Ça fait que ça, c'est extrêmement important et ça s'est discuté beaucoup au niveau de comités. Ça s'est discuté un petit peu au niveau de la Ville, mais il n'y a comme pas de... c'est comme ça devient quelque chose qui échappe.

1880

Quand on crée une structure qui est relativement autonome, c'est quelque chose qui échappe au contrôle municipal. Puis quand ça échappe au contrôle municipal, bien, par définition, c'est comme pas bon pour ce qu'on veut réaliser.

1885

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je me trompe en disant que votre démarche alternative à vous, elle est centrée autour de ce que vous appelez votre structure autonome, mais au fond, il n'y a plus d'avenir pour la Table de concertation telle qu'elle est formée?

1890

M. PIERRE VALIQUETTE :

1895 Bien, la Table de concertation fonctionne, avec monsieur Corbo, à partir de ce que lui appelle «des consensus». Et les consensus, c'est une méthode et c'est une démarche qui s'attaque à... ce n'est pas une démarche qui... comment est-ce je vous dirai.

1900 C'est une démarche qui est correcte, là, mais c'est une démarche qui ne permet pas d'intégrer des solutions qui sont, par exemple, de mettre sur pied une organisation qui va ramasser des fonds pour s'occuper de la montagne. Ce n'est pas le type de... ce type de démarche là, ce n'est comme pas, je vous dirai, dans les attributions de la Table de concertation de mettre ça sur pied. C'est autre chose, là, on est ailleurs. Je pourrais vous donner...

1905 La démarche de consensus fait appel à des... on peut soumettre à la démarche de consensus, par exemple, différents sujets. On peut dire : «Bon, ce serait l'fun, par exemple, si on prenait un terrain institutionnel, qui appartient à une institution», puis là on va demander à l'institution, par exemple, de le fournir ou de le verser dans le patrimoine du mont Royal ou le patrimoine municipal pour le protéger. Bien, c'est sûr que l'institution qui va être visée par
1910 une démarche comme celle-là, s'il n'y a pas de contrepartie, s'il n'y a pas rien d'autre, elle va s'opposer à ça. Ça fait qu'il n'y aura pas moyen d'avoir de consensus.

1915 Ça fait que c'est une démarche qui est limitée, on n'est pas capable d'avancer. Il faut qu'il y ait d'autres moyens et d'autres ressources ailleurs pour être capable de modifier la dynamique qu'il y a sur la montagne et faire en sorte que les institutions peuvent être gagnantes en s'associant pour trouver des ressources qui sont autres que celles qu'elles possèdent juste à partir de leurs propres moyens. Et c'est ça qui est important. Et cette démarche-là, on ne s'est pas rendus jusque là.

1920

LA PRÉSIDENTE :

1925 Est-ce qu'il faut interpréter ce que vous nous dites à l'effet que, le financement, c'est le nerf de la guerre et conséquemment le mécanisme pour mettre en oeuvre un plan de protection et de mise en valeur devrait finalement faire du financement son élément central ou, en tout cas, c'est...

M. PIERRE VALIQUETTE :

1930 C'est un enjeu majeur pour toute la protection de la montagne. C'est un enjeu majeur.

LA PRÉSIDENTE :

1935 Oui, ça, je suis d'accord, mais est-ce que vous allez jusqu'à dire que la structure, qui devrait prendre la relève de la Table, devrait être formée ou composée ou pensée en fonction du financement.

M. PIERRE VALIQUETTE :

1940 Je pense que oui. Il faut qu'on permette à la communauté montréalaise, qu'on permette à toutes les institutions de s'associer dans un projet commun. Puis ce projet-là, c'est, d'une part, protéger la montagne tout en permettant aux institutions de se développer. Mais pour le faire, il y a comme un... on a besoin de moyens, on a besoin de ressources. C'est impossible de le faire uniquement à partir d'une démarche réglementaire.

1945 Ce qui nous est présenté actuellement là, on est limité à une démarche réglementaire. Et la démarche réglementaire, elle est correcte, mais je n'ai rien réglé là. On n'a rien réglé.

1950 Et j'irais plus loin, c'est peut-être une des raisons, cette absence de ressources là, qui fait qu'on n'a pas de projet, qu'on n'a pas d'objectif et qu'on n'a pas de budget.

LA PRÉSIDENTE :

1955 Est-ce que quelqu'un d'entre vous avez des questions? Oui.

M. JEAN BURTON, commissaire :

Non, vous les avez posées.

1960 **LA PRÉSIDENTE :**

Je les ai posées. Monsieur Dériger, oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1965 Vous avez soulevé le fait qu'il n'y avait pas de vision dans le plan et, en même temps, vous faites référence au plan de 92. Est-ce qu'à cette époque, vous pensiez qu'il y avait une vision, qu'on a perdue ou qu'on n'a plus maintenant, ou si c'est une continuité de qu'est-ce qu'on avait en 92?

1970

M. PIERRE VALIQUETTE :

1975 Faites-moi pas trop parler sur le plan de 92. Le plan de 92, c'est peut-être la troisième version d'un plan original dans lequel il y avait une vision, et cette vision-là a été diluée graduellement pour aboutir au plan de 92. C'est-à-dire, il y a eu une démarche...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1980 Donc, avant 92.

M. PIERRE VALIQUETTE :

1985 Mon Dieu, oui. Si c'est possible d'en avoir une vision, c'est possible de faire des choses. Mais le plan de 92, on l'a eu le plan de 92, les interventions qui ont été faites à partir du plan de 92, ça a été des interventions qui ont été faites essentiellement dans le parc du Mont-Royal.

1990 Toutes les interventions qui ont été faites dans le parc du Mont-Royal, chapeau, je n'ai pas de problème avec ça, là. Mais là, je pense que ce dont on a à discuter ce soir, puis ce dont discute l'Office de consultation, ce qui est présenté devant vous, ce n'est pas le parc. Le parc n'est qu'un des éléments d'un ensemble beaucoup plus vaste.

1995 Et quand je dis qu'on fait beaucoup de greenwashing avec les projets du mont Royal, c'est qu'on essaie de réduire au parc, à quelque chose que les gens connaissent, quelque chose que les gens utilisent tous les jours, que les gens sont capables de sentir facilement, et on essaie de le réduire à ça.

2000 Et ça, moi, d'une certaine façon, ça me fâche beaucoup, parce que c'est un peu la démarche qui est arrivée en 1992. Il y avait une vision beaucoup plus large et élargie de la protection de la montagne comme ressource et on a réduit volontairement presque l'ensemble des interventions au parc du Mont-Royal.

2005 Je n'ai rien contre ça, là. C'est beau. C'est un équipement municipal dont il faut qu'on s'occupe. Ça faisait quarante ans que c'était négligé. C'est pour ça d'ailleurs que les associations citoyennes aussi ont brassé la cage très fort en 1987, en 1988, en 1989, en 1990, pour obtenir des audiences publiques, pour obtenir toute une démarche, que la Ville mette ses culottes et s'implique.

2010 Puis je pourrai vous dire que les fonctionnaires qui ont été impliqués dans ça à l'époque étaient très heureux de le faire. Et ceux qui ont bénéficié de la démarche politique et de la démarche citoyenne sont très contents. Puis ça a permis à la Ville d'investir un peu de sous dans le parc du Mont-Royal pendant la période de 92 à 2005-2006, là.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2015

Mais en fait, le sens un peu de ma question, c'est qu'il va avoir... en fait, dans le plan, on a plusieurs régimes de protection. On a sur la biodiversité, sur les paysages, sur le bâti. Il y aura à un moment donné à faire des choix, à faire des arbitrages entre ces différentes choses-là. S'il n'y a pas de vision, comment on va faire? Comment vous voyez cette situation-là, s'il y a des choix à faire entre... je ne veux pas parler de conflit, mais de maillage entre différents régimes.

2020

M. PIERRE VALIQUETTE :

2025

Il n'y en a pas de conflit. Il n'y a pas de conflit de régimes. C'est un autre faux problème. Le territoire de la montagne, c'est un territoire d'à peu près 7 kilomètres carrés et, ce territoire-là, il y en a à peu près 5 qui est fortement urbanisé. Il reste à peu près 2 kilomètres carrés ou un petit peu plus qui sont plus d'espaces verts et relativement utilisés.

2030

C'est quand même 210 ou 220 hectares et, à l'intérieur de ça, il y a moyen de... c'est pas mal grand un hectare, puis 200 hectares, c'est pas mal grand aussi. Il y a moyen d'ajuster et d'intervenir à différents niveaux.

2035

Je pense que c'est un faux problème de poser ça. C'est un peu comme au début des années 80 quand on avait des parcs de récréation, des parcs de conservation au Québec. Quelle foutaise et quelle aberration. Un parc c'est un parc et on gère à l'intérieur du parc à partir des mécanismes du zonage. Il y a des endroits où est-ce que l'utilisation est plus importante; d'autres endroits, on n'y va pas du tout.

2040

C'est un peu la même chose sur le mont Royal, c'est-à-dire c'est ce type d'intervention là qu'il va falloir faire. Sur le mont Royal, on est en plein coeur d'une ville. C'est un milieu urbain où est-ce qu'il y a des centaines de milliers, sinon des millions de personnes qui y vont régulièrement. On ne peut pas enlever ça de notre esprit. C'est majeur.

2045

Parmi les interventions de conservation, de protection qu'il va falloir faire, ça va être des interventions au niveau des paysages, par exemple, ce qu'on voit de la montagne, ce qu'on voit de la montagne et d'où on est quand on regarde sur la montagne.

2050

Alors, là, ce qui va être important, c'est qu'il va falloir qu'on soit capable d'ajuster les mécanismes réglementaires urbanistiques de l'ensemble de l'île de Montréal, sinon de la Communauté métropolitaine. À ce que je sache, on n'en parle pas, on n'est pas rendu là, là. Et ça fait partie, ça, du type de vision qui ne fait pas partie du plan. Je ne sais pas là.

LA PRÉSIDENTE :

2055

Vous, vous êtes en train de nous dire que la protection du mont Royal, ça dépasse la capacité de la seule Ville de Montréal.

M. PIERRE VALIQUETTE :

2060

Oui, ça dépasse la capacité de la seule Ville de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

2065

Mais si vous aviez, vous, à dire quel est le principal problème auquel il faut faire face pour assurer une protection de l'arrondissement historique et naturel...

M. PIERRE VALIQUETTE :

2070

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2075

... puis j'irais peut-être même plus loin et parler de la montagne, parce qu'il y a des gens qui sont venus nous dire pendant les ateliers que la montagne, c'est plus que l'arrondissement historique et naturel.

M. PIERRE VALIQUETTE :

2080

Oui, c'est sûr. C'est, je vous ai dit 7 kilomètres carrés tantôt. L'arrondissement, c'est combien? C'est 4 peut-être?

LA PRÉSIDENTE :

2085

Je ne m'en souviens pas.

M. PIERRE VALIQUETTE :

2090

Peut-être 4 ou quelque chose comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

2095

Mais vous, vous diriez que le principal problème auquel il faut s'attaquer pour protéger la montagne comme ressource collective, c'est quoi?

M. PIERRE VALIQUETTE :

Bien, c'est qu'il faut qu'on ait une structure ou une organisation qui nous permette de l'aborder comme un projet collectif où tout le monde peut s'y associer.

2100

Actuellement, quand c'est uniquement la Ville de Montréal qui en est responsable, quelle est la place pour les autres partenaires? Les autres partenaires, c'est du faire faire. Les autres partenaires, c'est des gens qui ne sont pas capables de s'y associer, parce qu'il y a un contrôle politique et il y a une dimension politique locale trop importante.

2105

Tandis que si on est capable de mettre en place une structure ou une organisation de gestion qui ait les coudées franches, que la Ville de Montréal en fasse partie comme un des acteurs, mais qu'on puisse y associer d'autres personnes, bien, là on est en affaires.

2110

Cette vision-là est importante. Parce que quand va venir le temps de trouver des fonds, des ressources pour réaliser ces grands projets de transformer la montagne, d'en assurer la protection à long terme, de permettre aux institutions de se développer, mais de se développer intelligemment, il va falloir que ça soit discuté, que cette démarche-là, que les différents projets soient discutés.

2115

Et chaque projet, comme je vous l'ai dit tantôt, l'enjeu majeur, c'est un enjeu de ressources financières; ça coûte quelque chose. Ce n'est pas vrai que juste avec de la réglementation, on va être capable de faire la job.

2120

On est au coeur de la ville qui est la plus importante et, je vous dirai, la plus riche au Québec. Le mont Royal est au coeur de la moitié de la population du Québec. Des ressources financières, il y en a. Des entreprises qui sont intéressées à s'associer aux projets de la montagne, il y en a.

2125

Pendant des années, on a eu des conflits à Montréal, puis portés et soutenus beaucoup par la Ville de Montréal, entre le Jardin botanique, le Stade olympique, toutes sortes de... les îles de l'Expo. Il y a eu beaucoup de projets qui ont été, je vous dirai, concurrents à l'intérieur d'un même territoire montréalais.

2130

Moi, ce que je dis puis ce que je porte, c'est, je dis l'élément, la ressource extraordinaire de Montréal pour sa population et pour sa visibilité externe, c'est la montagne. Et pour ça, il faut qu'on soit capable de se le donner comme moyen de la protéger à long terme. On a besoin de ressources financières. Puis pour le faire, il faut qu'on se donne une structure capable de le réaliser. C'est une vision.

2135

LA PRÉSIDENTE :

Ça s'en vient, là, on commence à comprendre ce que vous portez comme projet.

Moi, en tout cas, ça va, j'ai fait le tour de mes questions.

2140

Monsieur Burton, pas tout à fait?

M. JEAN BURTON, commissaire :

2145

J'aimerais pousser encore un peu plus loin. Allons-y sur cette structure de gestion puisqu'on y est. Ce n'est pas la Table, ce que j'ai bien compris.

M. PIERRE VALIQUETTE :

2150

Non. La Table, c'est une structure ad hoc créée par la Ville, où le président est nommé par le maire de Montréal. Il n'est pas élu parmi des pairs. Voilà.

M. JEAN BURTON, commissaire :

2155

D'accord.

M. PIERRE VALIQUETTE :

2160

Par contre, ça a été un exercice extrêmement intéressant, cette table-là, pendant trois ans. On a vu qu'il y avait beaucoup de pouvoir et de potentiel à réunir des gens ensemble. Voilà.

M. JEAN BURTON, commissaire :

2165

Mais vous proposez presque un autre niveau de gouvernement. J'utilise ça un peu fort, mais...

M. PIERRE VALIQUETTE :

2170

Non, non, je ne parle pas de gouvernement ici, moi.

M. JEAN BURTON, commissaire :

2175

Non, non, mais avec des acteurs qui ont des mandats, des responsabilités, des pouvoirs, des moyens, qu'on essaie de réunir dans une structure qui...

M. PIERRE VALIQUETTE :

2180

Essentiellement, je n'enlève pas à la Ville la gestion du mont Royal là. Pour moi, toutes les institutions doivent continuer à gérer leur domaine. Le problème n'est pas là. Le problème, c'est que ces institutions-là ont besoin d'aide, entre autres d'aide financière,

pour réaliser des projets qui dépassent le cadre de leurs institutions.

2185 Je vais donner un exemple. Sur le domaine de l'Université de Montréal, je ne sais pas si vous avez étudié à l'Université de Montréal ou vous êtes allé sur ce terrain-là, moi, j'y étais au début des années 70, ça fait au-dessus de trente ans, il n'y a absolument rien qui a changé sur ce domaine-là, cet équipement-là. C'était mal foutu à l'époque pour les vélos, pour les piétons, pour un peu circuler à l'intérieur de ça. Ce n'était pas fait pour qu'on puisse l'utiliser. C'est encore la même chose aujourd'hui. Est-ce normal?

2190 Quand vous habitez face à l'Université de Montréal et vous voulez aller sur la montagne, la seule façon d'y aller, c'est de passer par les deux bouts. Ce n'est pas normal. Vous trouvez ça normal, vous? C'est anormal. Toute la population du secteur, du quartier Côte-des-Neiges, comment est-ce qu'ils accèdent à la montagne? Autant ceux du centre-ville et de la partie où le parc est présent, puis il fait l'interface, c'est déjà mieux.

2200 Mais même, je dis: «c'est déjà mieux», allons voir les escaliers qui donnent accès au mont Royal. Je ne sais pas si vous vous promenez dans ce secteur-là, mais les escaliers qui sont là sont ou condamnés ou fermés. C'est honteux. Ce n'est pas normal que, pour avoir accès au parc, il faut qu'on passe par les extrémités, qu'on prenne l'autobus, qu'on prenne l'auto pour avoir accès dans un équipement comme celui-là.

2205 Le parc du mont Royal, si on prend le concept écologique ou whatever, c'est comme la partie verte au coeur, puis il y a toute une bande autour qui permet de le protéger, puis il y a des corridors qui permettent d'y accéder. On n'a pas ça actuellement sur le mont Royal.

2210 Pour le faire, il va falloir qu'on sorte du terrain du parc comme tel et qu'on aille sur les domaines des institutions et qu'on aille à la limite sur des terrains privés. Il n'y a rien qui nous empêche à un moment donné d'acheter des maisons, de les jeter par terre.

2215 Je vous ferai remarquer que les Amis de la montagne l'ont fait en 2001. Ils ont acheté le Clinton qui était une conciergerie. C'est passé dans le vide cet exercice-là, qui est un exercice extraordinaire. Pour la première fois à Montréal, on a acheté une maison sur le bord du mont Royal, une conciergerie, on l'a jetée par terre et on en a fait un parc.

2220 Mais pourquoi on ne ferait pas la même chose ailleurs, où est-ce que c'est nécessaire? Mais pour faire ça, on a besoin de fonds, de ressources. Pour prendre cette décision-là et aller de l'avant, ça prend une organisation qui n'est pas pieds et mains liés par des politiciens qui disent en haut: «On n'a pas d'argent.» C'est-tu clair? Comprenez-vous ce que je dis?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est très clair.

2225

M. PIERRE VALIQUETTE :

Quand quelqu'un bloque tout de suite la démarche et dit: «On n'a pas d'argent. On n'en parle pas. On cache ça. On ne va pas public avec une affaire de même, on va se faire

2230

batter», on ne peut pas... Pour le réussir, il faut que des gens disent : «Oui, ça a de l'allure.» Et à partir de là, bien, on peut mettre en place toute la mécanique, la structure pour financer un projet comme celui-là, qui ne devient pas le projet d'une institution publique mais qui devient le projet d'une communauté ou, plus large, d'une collectivité. Voilà.

2235

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

M. JEAN BURTON, commissaire :

2240

Oui, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

2245

Merci infiniment, Monsieur Valiquette.

M. PIERRE VALIQUETTE :

Merci.

2250

LA PRÉSIDENTE :

C'était un échange très intéressant.

2255

M. PIERRE VALIQUETTE :

Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

2260

Merci bien. Est-ce que madame Cloutier est là? Madame Cloutier est allée au hockey? Monsieur Cormier, est-ce qu'il est allé au hockey? Bon, bien, écoutez, je pense que vous allez pouvoir aller au hockey.

2265 Écoutez, on avait deux autres intervenants, en fait trois de plus qui auraient dû être là ce soir et, pour des raisons que je ne connais pas, ils ne se sont pas présentés. On a leur mémoire avec nous. Ils seront sur le site Internet de l'Office à compter de demain.

2270 Je vous remercie à vous d'avoir été là. Je pense qu'on a eu des échanges extrêmement intéressants ce soir et on continue lundi. Ceux ou celles qui voudraient savoir qui vont présenter lundi, j'ai la liste ici. Alors, la soirée est très chargée de gens très intéressants. J'espère que vous serez là.

M. JEAN BURTON, commissaire :

2275 Comme ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

2280 Comme ce soir, bien sûr, mais c'est ce que je viens de dire. Alors, bonne fin de soirée.

2285 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2290 Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.

2295